This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN · LIBRARIES ·

UN ÉPISODE

DE LA

RÉVOLUTION DE 1848

PAR

M. GARNIER-PAGÈS, Louis A

L'IMPOT
DES 45 CENTIMES.

Deuxième Édition

PARIS
PAGNERRE, ÉDITEUR
RUE DE SEINE, 14 bis.

1850

HJ
1087
.G24
1850

176617-190

J'ai proposé, le Gouvernement provisoire a décrété l'impôt des 45 centimes. Je l'ai proposé, mes collègues l'ont décrété pour liquider les charges que la monarchie en tombant léguait à la République, pour sauver l'État de la banqueroute, la France du déshonneur.

Accueillie d'abord comme un sacrifice indispensable, cette mesure devint plus tard entre les mains des malveillants une arme contre la République ; pour les républicains un texte de reproches ; pour les pauvres que nous avions voulu en exempter un sujet de malédictions.

On a dit que j'avais exagéré sans nécessité les charges des contribuables ; que j'avais perçu

des sommes immenses, bientôt dilapidées. Les royalistes m'ont désigné comme un violent spoliateur; les républicains, comme un politique sans énergie. Les plus indulgents ont bien voulu ne mettre en cause que ma capacité. Les autres ont osé y mettre mon honneur! Parmi les publications du comité de la rue de Poitiers, il en est une où nous sommes formellement accusés, moi et mes collègues du Gouvernement provisoire, d'avoir dévoré les millions provenant des 45 centimes; de nous être enrichis de la misère du peuple. Partout en France s'est élevée contre moi une clameur universelle. J'ai été l'*Homme aux 45 centimes*. Attaqué partout, je n'ai été défendu nulle part.

Pendant vingt mois, j'ai tout subi sans me plaindre; pendant vingt mois j'ai consenti à porter sans explications la responsabilité des 45 centimes; pendant vingt mois j'ai gardé le silence. Qui m'a donné ce courage? Je n'hésite pas à le dire: la conscience d'un grand devoir accompli.

Mais le jour de la justice me paraît enfin venu. Le premier, et à plusieurs reprises différentes, j'ai réclamé un débat solennel sur la gestion financière du Gouvernement provisoire. Ce débat n'ayant pas eu lieu, malgré tous mes efforts, devant l'Assemblée nationale, je le provoque devant le public. Je viens dire à mes adversaires comme à mes amis politiques ce que j'ai fait, pourquoi je l'ai fait.

Que si quelque parole m'échappe qui semble orgueilleuse ou amère, je la réprouve d'avance et je prie qu'on m'en excuse. Le défaut de mesure est l'écueil de ceux qui sont condamnés à parler d'eux-mêmes. Mais une chose me rassure; je ne sens dans mon cœur ni complaisance pour moi, ni rancune contre les autres. Je ne suis animé que d'une double passion : l'amour de la vérité, le besoin de la justice. Je ne veux que la justice par la vérité.

Or, ce qu'on va lire démontre invinciblement, suivant moi, que l'impôt des 45 centimes a sauvé l'État de la banqueroute, la France du

déshonneur, la République d'une ineffaçable souillure. Cela étant, tout le monde comprendra que je sois resté calme sous l'invective, que j'aie porté sans fléchir le poids de l'injustice, que j'aie attendu sans trouble et sans impatience l'inévitable jour de la réparation.

25 avril 1850.

UN ÉPISODE

DE

LA RÉVOLUTION DE 1848.

L'IMPOT DES 45 CENTIMES.

I.

Derniers temps de la monarchie (1846-1847). — Double crise.

Deux années funestes s'étaient succédé. En 1846, la France avait subi les horreurs de la disette; en 1847, les désastres d'une crise financière.

La disette, tout le monde l'avait annoncée. Seul, le gouvernement ne l'avait point prévue. Plusieurs départements en ressentaient déjà les premières atteintes, que le ministère s'obstinait encore à la nier. Trompé par des agents incapables, il s'endormait opiniâtrément dans un optimisme

fatal. Nulle mesure de prévoyance ni prescrite, ni préparée. Aussi, lorsque le mal éclata subitement partout, lorsque la faim poussa aux plus graves désordres les populations égarées, il fallut solliciter à tout prix, sur tous les marchés du monde, l'importation des grains. Avec du temps, les transactions ordinaires du commerce y auraient suffi. Les produits de l'industrie nationale auraient payé les grains importés. Mais, le temps manquait. Même sous la menace, sous le coup même de l'échafaud, la faim n'attend pas. Il fallut solder avec de l'argent les subsistances nécessaires à la nation. De là, une exportation déréglée de numéraire, et, par suite, une crise métallique ajoutée à la crise financière qui déjà sévissait.

Cette crise datait de loin et plusieurs causes l'avaient produite : en première ligne, l'encombrement des actions industrielles sur le marché.

Personne n'ignore aujourd'hui que, depuis plusieurs années, une double pensée

dominait la politique du gouvernement en matière de chemins de fer. D'une part, en remettant à des compagnies de capitalistes le monopole de l'industrie des transports, il se flattait de reconstituer une aristocratie redoutable, intermédiaire entre la monarchie et le peuple, dominant celui-ci au profit de celle-là, et réglant à son gré par la distribution arbitraire du crédit le développement des intérêts nouveaux. Il se flattait ensuite de rattacher à son système et d'asservir à son destin la France tout entière, en éparpillant sur tous les points du territoire à la fois l'apparence d'une entreprise universelle.

Sous l'impulsion de ce double mobile, l'effort de la spéculation avait été immense. En deux années, on avait demandé à la Bourse :

En actions, un milliard trois cents millions ;

Pour le Trésor, un emprunt de deux cents millions ;

Et il restait, en outre, à pourvoir au moyen des ressources de la dette flottante à un milliard de travaux promis par le gouvernement.

Au mois de février 1847, les compagnies avaient déjà perçu 600 millions. 900 millions restaient à recouvrer.

Bientôt, la folie gagna toutes les têtes. Les primes sur les actions élevées à des chiffres fabuleux fournissaient aux imaginations en délire l'irrésistible appât d'une richesse apparente et facile. Du sein des campagnes les plus reculées, du fond des épargnes les plus jalouses l'argent affluait audacieusement sur le marché des valeurs industrielles. La France fut un instant comme une immense maison de jeu.

Séduits par l'exemple, au mépris des conseils de la prudence, un trop grand nombre d'industriels et de commerçants ne craignirent point de retirer de leurs maisons, pour les jeter dans l'agiotage, les capitaux indispensables au succès, à la loyauté

de leurs transactions. Ils les remplacèrent par une circulation de billets de complaisance.

Poussés d'abord avec une activité fébrile, les travaux, entrepris sur les points les plus divers nécessitèrent le prélèvement sur la place d'une immense quantité de numéraire, qui se distribua çà et là, pour le salaire des journaliers, en parcelles infiniment petites. Nouvelle cause d'aggravation à la crise métallique.

État de la Banque de France.

Aussi, la réserve de la Banque avait-elle diminué dans une proportion énorme. Dans le court espace de trois mois, du 1er octobre au 31 décembre, on la vit successivement tomber de 163 à 63 millions. Différence : 100 millions[1].

Pour parer aux nécessités qui menaçaient de la déborder, la Banque dut re-

[1] Du 1er juillet 1846 au 15 janvier 1847, l'encaisse de la Banque baissa de 172 millions. (*Compte-rendu de la Banque* du 28 janvier 1847.)

courir à deux mesures : un emprunt de 25 millions à Londres ; une augmentation de 1 pour 100 dans le prix de ses escomptes. — Celle-ci très préjudiciable au commerce et à l'industrie honnêtes et dont on n'avait pas vu d'exemple depuis les mauvais jours de 1816.

Cela même ne suffit point. La Bourse, l'industrie, le commerce, les travaux publics et privés, l'État, l'étranger absorbaient à l'envi le numéraire disponible. Si bien que la Banque se vit sérieusement menacée. Un événement imprévu la sauva. Dans le but de faciliter les achats de grains effectués à Odessa pour le compte de la France, l'empereur de Russie acheta de la Banque et lui paya en numéraire une somme de 50 millions en rentes françaises[1].

[1] 2 millions de rente 5 p. 100 au cours de 115 fr. 75 c. 46,300,000 fr.
142,000 fr. de rente 3 p. 100 au cours de 77 fr. 65 c. 3,689,633 fr.
Ensemble. 49,989,633 fr.
(*Compte-rendu de la Banque*, 28 janvier 1848.)

C'était le salut de la Banque, non de la situation.

En effet, les causes qui avaient produit la crise persistant, le mal se développa. Les établissements de crédit les plus importants, engagés dans des opérations démesurées ; les maisons d'escompte sorties du cercle ordinaire de leurs opérations ; leurs capitaux immobilisés dans des affaires à longue échéance et pleines d'aventures ; les marchandises invendues accumulées dans les magasins des producteurs ; le commerce de demi-gros et de détail paralysé ; le petit commerce dévoré par les frais de maison et réduit à vivre sur son capital ; les particuliers, lancés à corps perdu dans le luxe, dépensant au delà de leurs revenus et vivant au jour le jour d'expédients et d'anticipations : tel était, réellement, à la veille de la révolution, l'état économique de la société française. C'était, sous les apparences de la prospérité, la ruine : celle des particuliers comme celle de l'État. Au bout de cette route, il y avait une catastrophe que le vul-

gaire jugeait probable, que les esprits prévoyants déclaraient inévitable.

Toutefois, la Providence donna un répit. La belle récolte de 1847 étant survenue après une immense importation de grains, le prix des subsistances diminua considérablement. En même temps, la Banque, raffermie, put étendre le secours de ses escomptes. Malheureusement, ce n'était là qu'un temps d'arrêt.

État du Trésor.

Sagement conduit au milieu de l'inconduite générale, l'État aurait pu venir au secours du commerce et de l'industrie, les dégager peut-être. Mais il avait trop de ses propres affaires ; et le Trésor public, loin de pouvoir prêter secours, en avait besoin. Chose véritablement incroyable et honteuse ! il y eut un moment où l'on vit un ministre des finances obligé d'emprunter d'une corporation, et pour quelques jours, un million !

C'était là le texte ordinaire, et non le moins efficace, des attaques de l'opposition. Les hommes les plus attachés non seulement à la monarchie mais encore à la dynastie d'Orléans, s'indignaient en des reproches amers. Ils accusaient le gouvernement de suspendre à dessein sur la tête du pays l'incessante menace du péril. Ils décriaient à l'envi le culte des intérêts matériels érigé en système avec le mépris des intérêts moraux. Cette invitation cynique : « *Enrichissez-vous* », jetée par un ministre à la partie fangeuse du cœur humain, ils la flétrissaient avec une brûlante éloquence.

Cet autre mot : « Ne craignez pas de « vous engager avec la paix, c'est le moyen « de la rendre plus solide et plus durable, » recélait, suivant eux, une trahison préméditée. On voulait étouffer le patriotisme dans la peur, le sentiment de l'honneur national dans l'impuissance; on voulait enfin river la France aux hontes de la paix forcément subie, par la honte de la banqueroute éventuelle.

Je n'ai point à examiner ici, si ces inculpations étaient fondées. Mon but n'est point une vaine récrimination ; je veux seulement exposer avec gravité, avec sincérité, le véritable état du pays à la veille de la révolution. Il est temps que l'on sache si la République, au jour de sa naissance, a trouvé des finances prospères ou des finances compromises ; si elle a perdu une situation sauvée, ou si, au contraire, il n'est pas vrai que nous ayons sauvé une situation perdue.

Témoignages de nos adversaires.

Je laisse d'abord parler des hommes dont le témoignage ne sera point suspect à ceux-là même qui ont montré le plus de rigueur contre la République et contre la gestion financière du Gouvernement provisoire.

Au début de l'année 1848, M. Léon Faucher, alors membre de la Chambre des députés, et depuis ministre de l'intérieur, s'exprimait ainsi :

« La situation financière préoccupe tous « les esprits ; elle est peut-être plus grave « que notre situation politique. (A gauche : « Oui.)

« En tous cas, elle est signalée par les « mêmes caractères ; c'est le même relâ- « chement dans l'administration, c'est le « même désordre dans les faits. Nous sor- « tons à peine de la crise des subsistances ; « notre commerce et notre industrie ne se « relèvent pas encore de leur langueur : si « le travail a repris dans les fabriques, le « salaire y est tellement avili, que les ou- « vriers ont à peine de quoi vivre (Ah ! « ah !). Notre crédit public a été plus dé- « primé qu'il ne l'a été depuis long- « temps.

« L'emprunt qui vient d'être contracté « l'a été à des conditions onéreuses pour « l'État, et cependant il a dû passer pour « un acte de courage de la part des soumis- « sionnaires... Des finances engagées pen- « dant huit ans, dans l'état de la France, « dans l'état de l'Europe, je ne crains pas

« de dire que nous ne nous sommes pas
« trouvés depuis longtemps dans une situa-
« tion aussi difficile, aussi périlleuse.....
« Je dis que ces faits révèlent une inquié-
« tude profonde ; je dis que non seulement
« la Chambre, mais que tout le monde est
« pénétré de la gravité de notre situation
« financière, que le danger est aperçu par
« tous, que le ministère est tenu de le voir,
« et que la Chambre, à son défaut, est
« tenue d'y porter remède. »

Après M. Faucher, M. Fould, aujourd'hui ministre des finances, exprimait les mêmes craintes avec la même énergie :

« Nous avons, disait-il, engagé nos fi-
« nances, et aujourd'hui nous nous trou-
« vons en face d'une situation grave et
« compromise uniquement par notre
« faute. »

M. Bignon, au nom de la commission du budget, disait dans le rapport sur les dépenses de 1847 : « Les finances de l'État sont engagées pour onze ans. »

Il ajoutait : « Ainsi, la Chambre le voit,

« les engagements pris ou que vous allez
« prendre peuvent être éteints dans onze
« ans, à quatre conditions : la première,
« c'est que vous conserverez la paix; la
« seconde, c'est qu'aucune circonstance
« quelconque, même en temps de paix, ne
« fera descendre les fonds qui concourent
« à former la réserve de l'amortissement
« au-dessous du pair; la troisième, c'est
« que vos budgets ordinaires ne présente-
« ront plus de découverts et n'emprunte-
« ront plus rien à la réserve; enfin, la qua-
« trième, c'est que vous n'entreprendrez
« plus de nouveaux travaux. »

M. Jules de Lasteyrie répondait au rapporteur :

« Il faut bien qu'on le sache, le bud-
« get de la France, tel qu'il est écha-
« faudé, est rempli de fictions et de décep-
« tions; c'est une hypothèse mensongère
« que celle qui consiste à supputer en com-
« bien d'années on pourra liquider nos
« finances, à la condition que le budget or-
« dinaire sera toujours en équilibre : il ne

« l'a été qu'une fois depuis dix ans ; à la « condition qu'il n'y aura aucune nouvelle « dépense, ce qui est impossible ; à la con- « dition que tous les devis auront été « exacts : vous savez que cela n'est pas ; « enfin, à la condition qu'il n'y aura dé- « sormais ni mauvaise récolte, ni inonda- « tion, ni pluie, ni vent, ni soleil, ni aucun « événement, c'est-à-dire à la condition de « l'impossible. (Rires.)[1].

M. de Raineville, député légitimiste[2] :

« Ainsi, de quelque côté que vous consi- « dériez votre situation, soit dans vos char- « ges, soit dans vos revenus, soit dans « votre crédit, je trouve partout mal et pé- « ril. Il faut certes une main bien habile « pour remédier à tant de maux. Pour moi, « je les ai examinés avec attention, et je « crains maintenant que les hommes n'y « suffisent point.. »

M. Thiers[3] :

[1] Extrait du *Moniteur* du 25 mars 1846.

[2] *Moniteur*, 1846, *folio* 1682.

[3] Extrait du *Moniteur* du 26 janvier.

« Je m'adresse à tous les hommes de « bonne foi et de sens; qu'on me ré- « ponde! Y a-t-il quelqu'un ici, excepté « le ministre, qui croie que les finances « soient en bon état? Non, il n'y a per- « sonne qui le dise. Toutes les fois que « nous sommes hors d'ici, hors de ce spec- « tacle, et que nous nous trouvons dans « l'intimité, nous ne recueillons que des « aveux..... »

« Sans doute, je suis de l'opposition « la plus prononcée, mais ce n'est pas « un acte d'opposition que je viens faire « en ce moment; je viens vous dire la « vérité, que vous avez besoin de connaître « dans toute son étendue; car ce n'est que « de cette vérité bien connue que pourra « naître le sentiment qui peut sauver nos « finances. Si nous continuons longtemps « encore, on peut le redouter à entendre « ce que disait le rapporteur du budget et « la réponse du ministère, sans changer « de conduite : soyez en convaincus, vos « finances marchent vers une catastrophe. « (Mouvement.) »

État de la dette flottante.

A ces discussions générales succéda un débat plus précis. Le grand danger de la situation c'était la dette flottante. Quel en était au juste le poids? Le ministre des finances, M. Dumon, avouait, au 1er janvier 1848, une somme de 623 millions. Avec une vivacité de ton que l'on n'a peut-être pas encore oubliée, M. Thiers affirmait qu'il n'était pas possible d'évaluer la dette flottante pour 1848, à moins de 750 et même 800 millions.

Tous deux oubliaient cependant de comprendre dans cette somme les 289 millions appartenant aux caisses d'épargne, ce qui portait le chiffre du ministre à 912 millions et celui de M. Thiers à 1 milliard 89 millions.

Qu'on le remarque bien. Ce n'est pas un républicain, ce n'est pas moi qui parle ainsi : ce sont deux serviteurs, deux zéla-

teurs de la monarchie. Plus d'un milliard, exigible instantanément ou à de très courtes échéances ; voilà, de l'aveu même des royalistes, ce que la monarchie en tombant léguait à la République. Et cette charge que la monarchie ne portait qu'avec peine en pleine paix, au milieu d'un règne tranquille, d'une situation largement assise, avec toutes les ressources de l'impôt, du crédit et des expédients, la République aurait à y pourvoir, sans aucun de ces moyens que ses devanciers avaient épuisés, avec des impôts contestés, avec un crédit fugitif, sous l'éventualité d'une guerre civile et d'une guerre extérieure, au milieu enfin de cette formidable crise dont elle était, à la fois, la fille et la victime.

II.

Révolution du 24 février.

Cette révolution, prévue à distance, ne l'était point la veille. Ceux-là même qui la jugeaient le plus inévitable ne la sentaient point prochaine. Ce fut une explosion. Aveuglement du parti conservateur, endurcissement d'une prudence invétérée, obstination dans l'injustice, résistance universelle à tout progrès, à toute réforme; insultes lancées de la bouche même du roi à une opposition hardie mais légale, audacieuse mais constitutionnelle; réaction des instincts moraux contre la corruption, de la fierté nationale contre une politique avilie; le petit commerce irrité par la souffrance; la garde nationale indifférente et presque hostile par mépris; l'armée brave, disciplinée, mais dépourvue d'enthousiasme,

d'estime, de foi ; dégoût et colère du peuple enfin, tout y concourut. Événement suprême où la volonté humaine disparaît, où s'abîme l'orgueil de l'homme, où se découvre seul, dans le visible éclat de sa toute-puissance, l'irrésistible dessein de Dieu !

Une explication personnelle.

Ma vie est connue : je l'ai toujours menée à ciel ouvert. Depuis que ma raison a eu conscience d'elle-même, j'ai désiré la République. « Je suis, — disait un jour mon frère, — radical, révolutionnaire, républicain. » Comme lui, j'ai toujours eu cette triple devise pour principe, pour règle, pour but. Mais je l'avoue, je désirais voir la République sortir à son heure du progrès naturel de l'esprit humain, non d'une lutte imprévue et sanglante.

Aussi, comme Paris, comme la France, comme le parti républicain tout entier, le 23 février, je me serais contenté de la

chute du ministère, de la dissolution de la Chambre, de la réforme électorale et parlementaire. Le 24 au matin, j'aurais accepté la déchéance du roi et la régence. Mais, à une heure, à l'Hôtel-de-Ville, dès le premier moment où je vis la République possible, je crus que le soin de mes opinions et de ma loyauté me commandaient d'écrire à M. Barrot, nommé président du conseil dans la matinée, pour lui dire de ne pas conduire Madame la duchesse d'Orléans et son fils à l'Hôtel-de-Ville, où il n'y avait désormais plus pour eux que du péril. Et, immédiatement, j'acceptai du peuple le titre de maire de Paris.

Quelques moments après mon installation de par la volonté du peuple, le Gouvernement provisoire était institué à la Chambre des députés, et bientôt il parut à l'Hôtel-de-Ville.

La délibération s'ouvrit incontinent sur la proclamation de la République, et je déclarai à mes nouveaux collègues que, *la*

République me paraissant possible, si on ne la proclamait pas, je me retirerais. Quelques-uns alléguèrent un scrupule honorable. Voulant comme moi la République, ils ne se croyaient point le droit de la proclamer sans le consentement du peuple, régulièrement exprimé par une assemblée régulièrement élue. L'esprit de conciliation qui était dans tous les cœurs prévalut dans cette déclaration :

« Le Gouvernement provisoire veut la « République, sauf ratification par le peu- « ple, qui sera immédiatement con- « sulté. »

Je saisis cette première occasion, qui m'est naturellement offerte, de rappeler quelle était ma position, quelle fut ma conduite au premier jour de la révolution. Là, comme dans tout le reste de ma vie, grâce à Dieu ! je ne trouve rien à cacher, rien à excuser, rien à colorer. Républicain, je n'avais jamais dissimulé mon but ; mais je ne le croyais point si proche, et je mar-

chai jusqu'à lui, sans tergiverser, avec les événements.

A ce sujet, beaucoup de bruits ont été répandus. De petits faits sont venus jusqu'à moi. Tant que le parti républicain a été puissant, tant qu'il a tenu le pouvoir, tant que les partis royalistes courbaient sous les événements une tête soumise, j'ai dédaigné toute explication. Mais aujourd'hui que les républicains sont encore une fois victimes; aujourd'hui que le titre de républicain est le gage assuré de la calomnie, de l'insulte et de la persécution, je tiens à honneur de me revendiquer hautement moi-même, d'affirmer que pas un seul de mes actes n'a jamais été en contradiction avec les immuables convictions de ma vie; que je n'ai jamais eu d'autre dessein que celui de faire accepter la République par ceux qui n'en voulaient point, d'autre désir que celui de la faire aimer de tous, comme l'incarnation de la justice et de la vérité; je revendique l'honneur d'avoir été l'un des

fondateurs de la République, et, lorsque la monarchie était encore debout, d'avoir le premier reçu de la confiance du peuple l'investiture d'une magistrature républicaine. [1]

[1] Tout ce qui a été dit ou écrit sur ma conduite et sur mes sentiments, contradictoirement à ce qu'on vient de lire, je le déclare calomnieux et faux.

On m'a fait écrire à M. de Malleville : « *Les fous que vous savez viennent de proclamer la République. Empêchez la duchesse d'Orléans de se montrer, le moment n'est pas propice. Tout à vous, mon bon.* » Cette calomnie, rapportée comme un on dit dans les Mémoires de Caussidière, a été répétée comme un fait dans d'autres ouvrages qui ont suivi. Me prêter un langage aussi grossier et aussi contraire à mes principes, bien connus avant la révolution, est une ignominie que j'ai d'abord méprisée, mais que je dois relever et repousser aujourd'hui.

C'est d'ailleurs une impossibilité ! Comment, *après avoir accepté du peuple d'être élu maire de Paris*, aurais-je pu écrire de semblables paroles ? et comment aurais-je pu les adresser à M. de Malleville, qui venait lui-même de refuser au peuple de m'être adjoint, et qui ne s'éloignait, d'après les narrateurs eux-mêmes, qu'après avoir vu acclamer la République, qu'après avoir vu qu'il n'y avait plus que la République de possible ?

M. Caussidière, proscrit et chargé de bien des

Caractères de la révolution.

Le gouvernement de Louis-Philippe avait blessé au cœur le sentiment moral de la nation, par la corruption audacieusement pratiquée; ses instincts libéraux, par la compression successive de la liberté d'association, de la liberté de la presse, du droit de réunion; il avait surtout violemment froissé les intérêts populaires par le maintien et l'aggravation de toutes les lois hostiles au développement des classes laborieuses.

La révolution de février fut la protestation du sentiment public contre cette triple

calomnies, s'est fait l'écho d'une calomnie contre moi. Je désire pour lui qu'il le regrette.

Du reste, voici ma lettre adressée à M. de Malleville, à qui elle n'est parvenue que le troisième jour, après avoir passé par diverses mains :

« Monsieur de Malleville est invité à venir à « l'Hôtel-de-Ville, s'il le peut.

« Le Maire de Paris,

Vendredi matin. « Garnier-Pagès.

« Veillez le plus possible à la sûreté du ministère « de l'intérieur. »

tendance; c'est dire que, dans la vérité de son caractère, elle fut à la fois morale, libérale et sociale.

Premières difficultés. — Réclamations universelles.

Mais, dès la première heure de son triomphe, tous les mauvais instincts, subitement mis en branle, se précipitaient pour la détourner de ses voies. Ce n'est pas impunément que l'on travaille pendant dix-huit années consécutives à développer dans les cœurs l'égoïsme et la convoitise. Une fois surexcités, les appétits matériels ne connaissent plus de frein. Le besoin de conserver, le besoin d'acquérir, la peur de perdre, le désir de gagner éclatent en de redoutables conflits; au risque de s'abîmer eux-mêmes, ils dénaturent les plus généreux élans, les plus légitimes évolutions de l'humanité.

Ce fut notre premier péril. Ce grand peuple de France, si magnanime, si bon, si naturellement enclin au sacrifice; ce

noble peuple qui porte dans sa tête et dans son cœur la civilisation du monde, parut un moment livré à de funestes contemplations. Il exigeait, si l'on peut ainsi dire, la justice avec injustice. Que la révolution dût être profitable aux intérêts populaires, nul ne le niait alors ; que l'avénement de la République dût nécessairement marquer l'ère d'une rénovation sociale, c'était notre espérance et notre joie. Mais à ce grand œuvre de réparation, il fallait du temps. Et voilà ce que le peuple, trompé trop souvent, hélas ! et jaloux cette fois d'assurer sa conquête, ne comprenait pas suffisamment.

Cependant un mot sublime était sorti de ses entrailles : « Nous avons trois mois de misère au service de la République. » Délai trop long, répit impossible au gré de l'impatience universelle. Des réalisations immédiates, des sûretés positives, voilà ce qu'il fallait. Et tous les griefs, toutes les espérances, toutes les imaginations enfantées dans le délire de la victoire et de la fièvre

se résumaient dans cette sommation présentée à la pointe des baïonnettes : L'organisation du travail dans une heure !

Dans le reste de la population, le même vertige. Les chefs d'industrie, déjà compromis, quelques-uns ruinés par les crises des années précédentes, ne pouvaient consentir à des concessions nécessaires. Ils réclamaient de l'État le crédit qu'ils ne trouvaient plus chez les banquiers ; et si l'État ne leur assurait point, en outre, des commandes, ils seraient contraints de fermer leurs ateliers.

Éprouvés comme les industriels par les perturbations économiques et financières de 1846 et 1847, les commerçants demandaient du crédit, la diminution des impôts qui pesaient plus particulièrement sur eux, des primes à l'exportation, etc.

L'octroi était depuis longtemps odieux aux habitants des villes et des campagnes qui les alimentent. On en réclamait à l'envi l'immédiate abolition.

Plus odieux encore que l'octroi, l'exercice ne pouvait pas être supporté un seul instant de plus par tout ce qui se rattache au commerce des vins.

Quant à l'impôt des boissons, également insupportable, il devait également disparaître et sur l'heure.

Ébranlé déjà sous la monarchie, l'impôt du sel devait tomber devant la démocratie triomphante.

La presse avait fait la révolution ; naturellement, elle en devait recueillir les premiers fruits par la suppression du timbre.

La taxe des lettres ne pouvait être plus longtemps maintenue.

Ayant eu à subir, tour à tour, les inconvénients de la disette et ceux de l'abondance, la propriété foncière réclamait un soulagement, par la diminution de ses charges, par la régularisation du cadastre, par l'organisation de nouveaux moyens de crédit appropriés à ses besoins.

Il est certain que depuis trop longtemps

des abus trop nombreux froissaient les intérêts et offensaient les consciences. Cependant, la veille encore on les supportait avec résignation. Plus de patience désormais; il fallait qu'en un clin d'œil ils disparussent. Et ce crédit, que l'on avait fait de longues années durant à un gouvernement mal intentionné, on le refusait violemment au gouvernement nouveau, malgré ses bonnes inténtions manifestées par des signes indubitables.

Agitation universelle. — Les clubs.

Au-dessous, un spectacle plus douloureux encore : la soif des places excitée jusqu'à la folie. Chacun se croyant propre à tout exigeait tout. Et ce n'était pas seulement des républicains qui réclamaient les bénéfices de la victoire! parmi les plus ardents, se distinguaient les convertis de l'heure présente.

J'ai vu de près ces bouillonnements. Tout s'y mêlait : — ce que la nature humaine a de plus noble, ce qu'elle a de plus vil;

— l'idéal de la perfectibilité sociale exalté jusqu'à l'impossible, le sensualisme surexcité jusqu'à la fureur ; — ceux qui ne pensaient qu'à se grandir eux-mêmes, ceux que préoccupait avant tout la grandeur de l'humanité Du cœur, le vertige montait à la tête, et il y avait dans tous les cerveaux comme un redoublement de vie humaine. On est calme aujourd'hui et dédaigneux, et porté à l'insulte. Mais au milieu de toutes les passions déchaînées, quel cœur est demeuré calme ? quelle tête froide ? quel visage impassible ? Quelle intelligence a mathématiquement mesuré le possible, discerné le praticable de l'impraticable, le juste même de l'injuste ?

Subitement ouverts sur tous les points de la capitale, les clubs offraient à toutes les imaginations, à tous les rêves, à toutes les rancunes, à toutes les colères, une carrière et un aiguillon. Politique, administration, finances, paix et guerre, industrie et commerce, impôts, organisation sociale,

toutes les questions y étaient soulevées, et traitées bien plus au point de vue de la passion qu'à celui de la science. De ces enceintes, bientôt trop étroites, l'agitation débordait dans les rues. Sur toutes les voies et sur toutes les places il y avait des tribunes, et sur toutes les tribunes des orateurs ardents, passionnés, convaincus ou factieux, qui passionnaient, enthousiasmaient, fanatisaient une foule trop ouverte à toutes les impressions.

Je dois le dire, parce que c'est la vérité, les bons éléments dominaient. Jusque dans les rêveries les plus folles, les plus dangereuses, se retrouvait cette ardeur de perfectionnement universel qui est la puissance même et l'honneur de ce grand peuple de France. Mais quel que fût le mobile des réclamations dont le Gouvernement provisoire se voyait assailli, sa situation n'en était ni moins pénible ni moins périlleuse. On le sommait d'entreprendre au-delà de son droit, et il ne le voulait point; on lui conseillait d'usurper les pou-

voirs de la nation, de résoudre immédiatement, d'autorité, tous les problèmes que la révolution venait de poser, et il se refusait hautement à cette usurpation. Sincèrement convaincu que la souveraineté appartient à la nation tout entière et que nul ne peut en disposer sans crime, le Gouvernement provisoire accueillait les pétitionnaires avec sympathie, mais, en même temps, il opposait à leurs sommations d'inébranlables refus.

En réponse à ceux qui réclamaient l'immédiate abolition de la plupart des impôts, et conséquemment, la désorganisation de tous les services, il promulguait le 29 février la déclaration suivante :

Article 1er. — Tous les impôts, sans exception, continueront à être perçus comme par le passé.

Art. 2. — Les bons citoyens sont engagés, au nom du patriotisme, à ne mettre aucun retard dans le payement de leurs taxes.

Art. 3. — Le Gouvernement provisoire

s'engage à présenter à l'Assemblée nationale un budget dans lequel seront supprimés les taxes sur le timbre de la presse périodique, l'octroi, le sel, et une loi qui modifiera profondément le système des contributions indirectes.

Abolition du timbre sur les journaux.

Malgré cette proclamation, les journalistes persistèrent dans leur exigence. Ils représentaient que, sous la République, il n'était plus possible d'imposer la pensée ; que la presse avait fait la révolution ; qu'elle était la vie et la force de l'ordre nouveau ; que, suivre à son égard les errements du régime déchu, c'était non seulement une injustice, mais une faute ; que le gouvernement devait favoriser de tout son pouvoir la création de nouveaux organes, défenseurs assurés par l'intérêt et par la reconnaissance au nouvel état des choses.

Ces considérations avaient une véritable force. Elles rencontraient de vives sympa-

thies parmi les membres du gouvernement, dont quelques-uns n'oubliaient pas que la veille encore ils étaient journalistes. Cependant tous résistaient, dominés par la nécessité d'assurer contre d'aveugles entraînements la perception et le respect de l'impôt.

A ce moment, les finances étaient confiées à M. Goudchaux, qui, le 25 février, en avait accepté la direction, non sans hésitation et par dévouement. Ce ministre luttait avec énergie contre la désorganisation imminente du budget des recettes : « Je suis « d'accord avec les réclamants sur la jus- « tice de leur cause, disait-il au conseil ; « mais nous ne pouvons y consentir quant « à présent. Une considération domine au- « jourd'hui toutes les autres, c'est le salut « de l'État. Tous les impôts, tous sans dis- « tinction, sont discutés, contestés. Si nous « en abandonnons un seul, nous sommes « perdus ; toutes les rentrées sont suspen- « dues ; nous sommes contraints d'ar- « rêter. »

Sous l'impression de ces remontrances, on essaya d'une transaction. Il fut décidé que l'impôt du timbre, maintenu en principe, serait levé dans les dix jours qui précéderaient les élections de l'Assemblée nationale. Mais, de toutes parts, se créaient tous les jours de nouveaux organes; la publicité débordait sous toutes les formes. Une plus longue résistance était donc impossible. Il fallut céder : le timbre fut aboli.

Qu'on juge par ce seul fait des immenses embarras qui surgissaient à chaque minute sous les pas du nouveau gouvernement. Si les plus éclairés, les plus dévoués, manifestaient une telle opiniâtreté d'exigences, que ne devait-on pas redouter des classes les moins éclairées et les plus maltraitées ?

Diminution des recettes. — Accroissement des dépenses.—Misère des travailleurs.

Tout changement de gouvernement, quels qu'en soient l'origine et le but, pro-

duit inévitablement une double conséquence : diminution des recettes, accroissement des dépenses. Cela s'était vu en 1815 ; cela s'était vu en 1830. Je n'ai pas besoin d'en indiquer les causes. Le raisonnement et l'expérience les découvrent également.

Ces causes devaient agir avec plus d'énergie encore en 1848 que par le passé. D'une part, comptant sur le maintien de la paix, voulant à tout prix l'obtenir de l'Europe, l'imposer à la France et à soi-même, le gouvernement déchu avait laissé désorganiser l'armée ; 101,000 hommes, voilà ce que nous pouvions opposer à l'ennemi, s'il se présentait.

Se présenterait-il, et avec quelles forces? telle était la question posée par l'avénement de la République. La France devait donc se préparer sur l'heure à toutes les éventualités. On verra plus loin au prix de quels efforts et de quels sacrifices.

D'autre part, toutes les relations écono-

miques étaient constituées sur les bases les plus fragiles. Ce n'est pas que je méconnaisse ni que je nie les progrès accomplis pendant les années précédentes; non, je n'ai jamais eu, grâce à Dieu! que le goût et le besoin de la vérité; mais il est certain que, soit par le déplacement des influences politiques, soit par la mort du roi, soit par toute autre cause intérieure ou extérieure, une crise profonde était inévitable, qu'elle était imminente, qu'elle devait mettre en question une foule considérable d'existences, et qu'aucun moyen, ni de guérison, ni d'atténuation, n'était préparé. Voilà ce que la vérité me permet de dire, voilà ce qu'elle commande à nos ennemis d'avouer.

Donc, au lendemain de la révolution, quand le premier feu de l'enthousiasme commença de se refroidir, on vit bien que les conditions ordinaires du travail et de la production étant rompues, une masse immense de travailleurs allait se trouver sans pain. Presque partout, en effet, le travail cessa ou diminua dans des proportions

désastreuses. Sortis des ateliers, les travailleurs affluaient dans les rues, sur les places publiques, à la porte des municipalités. Ces horribles détresses que la police cache, que la charité couvre dans les temps calmes se montraient à nu maintenant. Spectacle douloureux et redoutable! On voyait à toutes les avenues des mairies de fiers visages épuisés de besoin réclamer de nouveaux moyens de travail, ou sinon, le pain que le travail ne donnait plus. Et, suivant la diversité des caractères, ces réclamations éclataient en plaintes lamentables ou en menaces bientôt contagieuses.

Il faut avoir assisté à ces déplorables scènes pour se faire une idée de la tristesse et des craintes qu'elles devaient éveiller dans le cœur d'un gouvernement sympathique, à la fois, et vigilant. Dès le 24 février, des secours avaient été organisés dans toutes les mairies. Mais les ressources n'étaient point au niveau des besoins. Les citoyens que la révolution avait laissés ou portés aux

magistratures municipales s'épuisaient en vains efforts. Sur pied nuit et jour, ils ne cessaient de faire entendre à la foule le langage de la sympathie et celui de la fermeté. De temps en temps, ils accouraient à l'Hôtel-de-Ville et y portaient le tableau de ces émotions dont l'intensité s'aggravait de moment en moment. Le péril devenait extrême. Si le gouvernement ne parvenait à soulager efficacement les souffrances des travailleurs, de la plainte ils passeraient bientôt à la colère ; la tranquillité publique serait compromise, la République irait peut-être s'abîmer dans l'anarchie.

Cependant les ressources des bureaux de bienfaisance étaient épuisées ; celles de la charité privée, insuffisantes. A de si grands besoins, à ces suprêmes mesures de fraternité et de salut l'État pouvait seul suffire. Mais comment? par quels moyens? est-ce l'assistance qu'il offrirait? fournirait-il du travail? et quelle sorte de travail? Questions pressantes, redoutables, posées par le désespoir au milieu de l'incendie,

à un gouvernement dépourvu de force, d'argent, de passé, de lendemain peut-être.

Ateliers nationaux.

On a dit que M. Louis Blanc avait imaginé les ateliers nationaux dans un but de faction. C'est une erreur. J'ai été, je suis en désaccord avec M. Louis Blanc sur plusieurs points de doctrine et de conduite, mais je dois à l'histoire, je dois à la vérité de déclarer que les ateliers nationaux ont été ouverts avec l'approbation de tous les membres du Gouvernement provisoire sans exception et que, du premier au dernier jour, M. Louis Blanc est resté complétement étranger à leur direction.

On a dit qu'ils recélaient un système, un plan d'organisation du travail machiavéliquement combiné en vue du communisme. Il n'en est rien. Les ateliers nationaux sortirent à l'improviste de l'impérieuse nécessité des circonstances. Issus d'une pensée de charité et de préservation, il n'y

faut voir qu'une mesure de soulagement et de salut public.

La preuve en est partout, d'ailleurs. Qu'on se reporte, je ne dis pas aux circonstances, mais aux appréciations du moment : pas une voix ne s'éleva contre cette création d'une si évidente nécessité. Et ceux-là même qui en ont fait depuis contre le Gouvernement provisoire un texte d'accusations emportées y donnèrent alors une approbation sans réserve.

Certes, moi qui n'ai guère connu les ateliers nationaux que par les embarras politiques et financiers qu'ils m'ont causés, je serais peut-être plus qu'un autre en droit de rechercher si ceux qui en ont été plus spécialement chargés n'auraient pas pu leur donner une direction plus ferme et une plus savante organisation; si les maires de Paris n'ont pas à se reprocher d'avoir été quelquefois trop faciles dans la délivrance des certificats qui leur étaient demandés par les parties prenantes; si l'administration des ponts et chaussées, à

qui l'on demandait des travaux sérieux, n'aurait pas pu imaginer autre chose que des lambeaux de projets vieillis dans les cartons; je pourrais demander si, au début de l'Assemblée constituante, des hommes qui n'avaient point vu de près nos embarras et nos périls, n'ont pas poussé jusqu'à l'imprudence l'empressement de la dissolution; je pourrais affirmer, enfin, que si le rachat des chemins de fer par l'État n'avait point été entravé et puis abandonné, les ateliers nationaux auraient trouvé dans la distribution et le prompt achèvement de ces grands travaux une solution naturelle, pacifique et humaine. Mais je ne récrimine point : je me borne à raconter; je ne veux que mettre en lumière les faits d'où résulte, avec une irréfragable évidence, que, sous peine des plus grands périls, nous étions tenus d'ouvrir au Trésor public le compte de la misère et de la faim.

Situation du Trésor au 24 février.

Cette situation a été examinée et vérifiée

par une commission de l'Assemblée nationale [1]. Je ne donnerai que des chiffres reconnus par elle, officiels et incontestables.

De 1840 à 1847, les recettes s'étaient accrues de 40 millions par an. Malgré cela, « à la fin de 1847, les découverts tombés « successivement à la charge du Trésor, « dans le cours de huit années seulement, « formaient un total de 897,764,093 fr. ; « et le produit de la réserve de l'amortis- « sement n'avait servi à les atténuer que « dans la proportion de 443,249,115 fr. « Durant le même laps de temps, l'emprunt « de 450 millions, contracté en vertu de la « loi du 25 juin 1841, avait été consommé « et 35 millions de rentes perpétuelles « avaient pris place au grand-livre, tant « pour le compte de l'emprunt qu'à titre « de consolidation des ressources de l'a- « mortissement. [2] »

[1] Rapport sur les comptes du Gouvernement provisoire, *Moniteur* du 26 avril 1849.

[2] Budget de 1850, page 8. Discours du ministre des finances, M. Passy.

Le budget de 1847 s'était élevé à 1,712 millions [1], et devait présenter un déficit de 257 millions.

Le budget de 1848 [2] présentait sur les dépenses ordinaires un découvert probable de 76 millions [3].

Et sur l'extraordinaire, de 169 millions.

Ensemble 245 millions.

Pour les travaux publics, l'État s'était

[1] Le budget de 1847, suivant le Rapport du 8 janvier 1850, a été réglé ainsi : 1,708,660,300 fr., crédits ouverts, dépenses liquidées 1,605,302,683 fr.

Le déficit a été sur le budget ordinaire de	109,417,311 fr.	
Sur le budget extraordinaire de	147,873,328 fr.	
	257,290,639 fr.	257,290,639 fr.

[2] Je ferai observer ici que le budget de 1848 n'est pas, comme on l'a dit, le premier budget de la République, mais bien le dernier budget de la monarchie ; qu'il a été dressé par les ministres de la monarchie ; et que si la République y a ajouté des crédits supplémentaires, d'une part elle ne les a pas inventés, et de l'autre elle a introduit d'énormes réductions.

[3] Rapport, page 15.

engagé à dépenser 1,081 millions [1] dont 514 restaient à dépenser au 1er janvier 1848.

Mais la dépense réelle était de beaucoup supérieure aux prévisions, et on en jugera par ce seul fait, que, toutes les réserves de l'amortissement y étaient exclusivement destinées jusqu'en 1855 et même jusqu'en 1859 [2].

Déduction faite des rentes appartenant à la caisse d'amortissement, le capital de la dette publique s'élevait :

Le 1er janvier 1841, à 4,267,000,000 fr.

Le 1er janvier 1848, à 5,067,000,000 fr.

Huit cents millions, telle était donc la charge dont la monarchie avait grevé, en

[1] 1,081 millions de travaux autorisés :
243 millions, dont 88 millions remboursés par les compagnies, et 155 millions remboursables par les compagnies.
838 millions.
324 millions déjà dépensés par l'État au 1er janvier 1848.
514 millions restant à dépenser au 1er janvier 1848.
(Projet de loi, *Moniteur*, 4 janvier 1848.)

[2] Rapport, page 21.

sept années de paix intérieure et extérieure, la dette de la France.

Et, chaque jour, au lieu de diminuer, ce mouvement s'accélérait. Pendant les deux cent soixante-huit derniers jours de son existence, malgré l'accroissement journalier de recettes, le gouvernement déchu avait dépensé au-delà des ressources ordinaires, 294 millions ; environ 1,100,000 fr. par jour !

Les bons du Trésor s'élevaient à un chiffre inconnu jusqu'alors, 318 millions,

Cet emprunt, perpétuellement ouvert, ne suffisant pas, on en avait souscrit un autre en rentes de 250 millions, sur lequel 82 millions étaient déjà perçus.

Enfin, comme je l'ai déjà dit, selon le témoignage contradictoire de MM. Thiers et Dumon, la dette flottante officiellement reconnue et constatée [1] s'élevait à 960 millions, plus 170 millions pour des travaux qui ne pouvaient être interrompus ; en tout : 1,130 millions.

[1] Rapport, page 13.

État de la caisse.

Le 25 février au matin, il y avait dans les caisses du Trésor une somme de 192 millions, savoir :

En numéraire, 135 millions, dont 127 millions à la Banque.

En valeurs de portefeuille, échelonnées sur tous les mois de l'exercice, et dont le payement devenait problématique, 57 millions [1].

De cette somme de 135 millions en numéraire, il fallait distraire pour le payement du semestre de la rente 5 pour 100, 73 millions.

Comme ressource immédiatement disponible, pour faire face aux échéances d'une dette flottante fabuleuse, pour couvrir les

[1] Rapport, page 22 :

Effets de commerce,	8	millions.
Traites de douane,	14	»
Traites de coupes de bois,	23	»
Valeurs diverses,	12	»
	57	millions.

dépenses courantes qui s'élèvent à environ 125 millions par mois, pour continuer les travaux publics, pour secourir les ouvriers, pour soutenir l'industrie et le commerce, pour réorganiser nos forces de terre et de mer, le gouvernement de la République trouvait donc en tout dans les caisses de la monarchie, quoi?

SOIXANTE-DEUX MILLIONS !

Expédients financiers du gouvernement déchu.

Comment les hommes d'État du gouvernement déchu avaient conduit les finances à cette périlleuse extrémité, tout le monde le sait aujourd'hui. En usant et abusant et de l'impôt et du crédit, ils avaient tendu tous les ressorts jusqu'à les briser.

Voici par quel mécanisme ils étaient parvenus à prolonger jusqu'alors une situation régulièrement impossible. D'une part, on émettait autant de bons du Trésor que le public en voulait prendre. De l'autre, on augmentait à outrance tous les éléments dont se

compose la dette flottante. Puis, on consolidait la dette flottante par des emprunts. Le lendemain, on recommençait. Nouvelles émissions de bons du Trésor, nouvelle aggravation de la dette flottante, nouveaux emprunts, et ainsi de suite jusqu'à extinction.

Que ce mécanisme pût fonctionner quelque temps encore, j'en ferai volontiers l'aveu. La Providence accorde quelquefois aux plus insensés la faveur de ses miracles; mais un miracle était indispensable. Il fallait, suivant les expressions de l'honorable M. Jules de Lasteyrie, qu'il n'y eût désormais ni mauvaise récolte, ni inondation, ni pluie, ni vent, ni soleil, aucun événement, enfin : c'est-à-dire l'impossible.

Or, la révolution de février éclata juste au moment où la situation était le plus violemment engagée. Toutes les ressources étaient d'avance absorbées, tous les moyens de crédit paralysés pour longtemps. Jamais la dette flottante n'avait atteint à d'aussi colossales proportions.

Cette dette se compose, comme chacun sait :

Des versements opérés par les établissements publics ;

De ceux des communes ;

De ceux des dépôts publics ;

Des mandats et traites sur le Trésor ;

Des avances des receveurs généraux ;

Des fonds appartenant aux caisses d'épargne ;

Et enfin, des bons du Trésor.

Au lendemain de la révolution, plus rien de tout cela. Les capitalistes ne prenaient plus de bons du Trésor, ne renouvelaient pas les anciens et en exigeaient le remboursement. Aux caisses d'épargne, plus de nouveaux dépôts ; de larges remboursements exigés. De la part des receveurs généraux, plus d'avances ; des retraits considérables. Toutes les traites présentées au remboursement et non remplacées. Plus

de dépôts à la caisse des consignations; plus de fonds provenant des communes, qui, au contraire, réclamaient de toutes parts et des remboursements et des subventions; plus de versements des particuliers, qui conciliaient leurs procès afin de retirer les anciens dépôts; plus rien, enfin, plus rien de toutes ces ressources au moyen desquelles s'exécutaient, la veille encore, toutes les opérations financières du régime déchu.

Pour un emprunt, il n'y fallait pas songer. Loin qu'on en pût contracter un nouveau, celui qu'avait souscrit l'ancienne administration allait être abandonné. Et, bien plus, le banquier qui s'en était chargé ayant vu sa maison de campagne pillée et brûlée par une bande de voleurs, si la fermeté du Gouvernement provisoire ne l'eût bientôt rassuré, aurait quitté un pays où il ne se croyait plus en sûreté. Quant aux autres banquiers, au lieu de pouvoir donner du crédit, ils en avaient tous besoin, et ils en réclamaient tous.

Ainsi, la catastrophe prédite par M. Thiers était arrivée, plus redoutable cent fois qu'il n'était possible à une intelligence humaine de la prévoir !

Premières mesures du Gouvernement provisoire.

Le premier devoir du nouveau gouvernement c'était de donner l'ordre à la capitale, et au pays la sécurité. Ce fut son premier soin. Pendant soixante-deux heures, le Maire de Paris ne se donna ni trève ni repos, et la plupart de ses collègues déployèrent une égale activité. Calmer l'agitation, suite naturelle et dangereuse des commotions politiques; empêcher le tumulte de tourner à la sédition; éteindre les incendies allumés par la colère ou par le crime; donner la chasse aux brigands, qui, à la faveur du trouble, cherchaient à piller les propriétés publiques; protéger les chemins de fer contre de coupables attentats; assurer la subsistance de Paris;

proclamer la République; lui imprimer ce caractère de justice et de sagesse qui pouvait seul en assurer la durée; donner aux droits des peuples voisins et à leur nationalité d'éclatantes garanties de respect; proclamer le devoir pour l'État de l'assistance par le travail; organiser des moyens de crédit, pour remplacer ceux qui disparaissaient dans la tourmente; créer la garde mobile; réorganiser les gardes nationales; constituer l'armée sur des bases solides et à la fois démocratiques; organiser le suffrage universel; et enfin, au foyer même de l'émotion révolutionnaire, fermer toute issue à la colère et aux vengeances par l'abolition de la peine de mort, telle était la tâche imposée par un cataclysme imprévu à une dictature involontaire. J'ai le droit de dire qu'elle fut entreprise avec courage et poursuivie avec vigueur.

Réunion du Conseil au ministère des finances. — Exposé du ministre.

Ce fut ensuite une préoccupation plus

immédiate et plus vive. Ayant examiné la situation du Trésor, le ministre des finances, M. Goudchaux, en fut effrayé. Sans perdre de temps, il convoqua le Gouvernement. La séance s'ouvrit le 3 mars au soir, sous la présidence de M. Dupont (de l'Eure). A l'exception de M. Flocon, malade depuis quelques jours, le conseil était au complet.

M. Goudchaux prit la parole. Il exposa le mal sans l'exagérer, sans l'atténuer ; il se plaignit amèrement de l'espèce d'insurrection qui partout éclatait contre tous les impôts ; il protesta contre les agitations de la rue, qui, paralysant la confiance, entravaient les recettes ; il accusa l'imprudence de certaines prédications qui portaient le trouble dans les esprits et dans les affaires ; il conclut à la nécessité de chercher et de trouver les moyens d'éviter un désastre imminent.

La voix du ministre était profondément émue. Devant ce gouffre qu'il nous montrait, gouffre dès longtemps creusé par la monarchie, il y eut un moment de conster-

nation et d'effroi. Que faire? A quel moyen recourir? Entre tous ces périls dont on était environné, lequel choisir? Fallait-il tout arrêter sur-le-champ? dresser le bilan de la monarchie? publier le tableau des misères qu'elle nous léguait et lui laisser la responsabilité de la suspension générale à laquelle on se voyait condamné? Ne valait-il pas mieux, au contraire, n'était-il pas plus généreux à la fois et plus grand de faire bravement tête au péril? de chercher à ranimer le crédit par l'audace de la confiance? de satisfaire à tous les engagements jusqu'au dernier écu, jusqu'au dernier effort?

Dans ces conjonctures suprêmes où se posent des questions de salut et d'honneur, il est permis de trembler. Le ministre des finances était sous le poids d'une oppression visible. Mon honorable collègue, Lamartine, se pencha vers moi et me dit avec une anxiété douloureuse : « Est-ce donc vrai, Garnier-Pagès, sommes-nous donc perdus? » « Je le crains, lui répondis-je; mais il ne

faut pourtant pas encore désespérer. »

Successivement, toutes les questions furent posées, discutées, résolues. Tout d'abord, l'idée de la banqueroute fut écartée avec horreur. Quels que fussent les périls de la situation, à aucun prix le Gouvernement provisoire ne laisserait infliger à la République naissante le stygmate d'un tel opprobre. Si l'on était un jour acculé à une impossibilité, on ne s'arrêterait du moins que devant l'insurmontable force des choses, et après avoir prouvé jusqu'au bout l'énergique volonté de sauver l'honneur du pays.

Peu à peu, l'espérance éteinte se ralluma. Les esprits se raffermirent par la discussion; la résolution fut prise de marcher hardiment en avant, en faisant appel à la confiance et au patriotisme des citoyens.

Anticipation du payement du semestre.

Déjà cependant des bruits fâcheux avaient circulé. Les discussions parlementaires que

j'ai rappelées ci-dessus ayant éclairé les esprits sur la véritable situation des finances du pays, la crainte se répandit que le gouvernement n'eût pas les moyens de payer le semestre de la rente 5 pour 100 à l'échéance du 22 mars. Pour mettre à néant ces bruits fâcheux, M. Goudchaux proposa d'anticiper ce payement, de payer dès le 6 au lieu du 22. Sa proposition fut accueillie.

Ce fut une faute, et on ne tarda point à le voir. Soit la spéculation, soit la peur, les millions sortis des caisses de la Banque où le Trésor les avait placés ne furent point reversés dans la circulation. La crise métallique s'en accrut, et les porteurs des billets de la Banque voyant la réserve diminuée dans des proportions véritablement dangereuses commencèrent de s'effrayer. Mais ce fut une faute généreuse, produite par un excès de scrupule que loueront les gens de cœur, si les hommes d'État la blâment.

Retraite de M. Goudchaux.

Le lendemain, 4 mars, je me rendis au ministère des finances avec M. Marie. M. Goudchaux nous annonça qu'il se retirait. Non moins surpris que peinés de cette résolution, nous la combattîmes l'un et l'autre avec vivacité. A toutes nos objections, M. Goudchaux opposa d'invincibles refus. « Je ne puis ni ne veux rester plus longtemps au ministère des finances, disait-il. Je ne l'ai accepté que temporairement et par dévouement; aujourd'hui, je suis accablé de fatigue, je sens mes forces anéanties : je veux m'en aller. »

— « Mais votre retraite va compromettre davantage encore une situation déjà si périlleuse. Votre nomination a été accueillie avec une vive satisfaction par la Bourse, par la Banque, par la presse, par l'opinion publique. Restez, nous vous aiderons tous à porter le fardeau. »

— « Non, ma retraite n'étonnera per-

sonne. J'ai déclaré à tout le monde que je n'avais accepté que provisoirement. M. Garnier-Pagès est aussi bien vu que moi ; il ne sera pas moins bien accueilli. »

Je le déclare, je fus vivement contrarié de cette nouvelle complication. Si j'acceptais ce lourd fardeau que M. Goudchaux ne voulait plus porter, il me fallait à l'instant même abandonner l'exécution des plans que j'avais formés comme Maire de Paris pour le rétablissement, le maintien de l'ordre et la conciliation des esprits. Élu par le peuple, dès le premier jour de la révolution, j'avais à cœur de ne point abandonner sans l'avoir achevée la mission de paix que cette magistrature me permettait d'accomplir. La préfecture de la Seine et la préfecture de police étaient réunies dans mes mains ; je ne relevais que du gouvernement même dont je faisais partie, et déjà je devais au concours d'un ancien magistrat un plan parfaitement élaboré pour l'organisation de la police dans la ville et

dans la banlieue. J'insistai donc très vivement auprès de M. Goudchaux ; M. Marie insista également. Tout ce que nous pûmes obtenir, ce fut un répit de vingt-quatre heures.

Le lendemain, il y eut une réunion au ministère de la justice. Après un court incident relatif à l'ancienne maison Laffitte, dont la ruine imminente menaçait d'un désastre le commerce de Paris, et dont le chef, M. Gouin, était venu solliciter les secours du gouvernement, M. Goudchaux prit la parole. En présence de MM. Cormenin et Isambert, appelés pour donner leur avis sur l'organisation du suffrage universel, il renouvela la même déclaration qu'il nous avait faite, la veille, à M. Marie et à moi. Après vingt-quatre heures de réflexion, sa résolution était définitive. Il donna pour raisons : ses forces épuisées, la gravité de la situation qui l'entraînait malgré lui, la difficulté de conduire les finances de l'État au milieu des incessantes agitations de la rue, la peur semée dans les esprits par l'auda-

cieuse prédication de certaines doctrines, les menaces répandues contre la perception des impôts, et enfin l'impérieuse nécessité de pourvoir à la gestion de ses affaires personnelles.

En effet, M. Goudchaux était banquier. Nous étions dans un de ces moments de crise où, pour n'être pas ébranlée et même renversée, la maison la plus riche, la mieux établie, la plus vigoureusement conduite, a besoin du cœur, de l'œil, de la main du maître.

Cependant, les membres du Gouvernement provisoire firent auprès de M. Goudchaux les plus pressantes instances. Il opposait des refus péremptoires. Enfin, comme notre insistance fatiguait ses esprits irrités, il y mit un terme en déclarant que si dans la journée, à deux heures, sa démission n'était point acceptée, il aurait cessé de vivre. Pour aucun de nous, malheureusement, ce n'était là une vaine parole. M. Goudchaux était malade, épuisé, mais décidé. Ce qu'il disait, il l'eût fait.

Dès lors, il n'y avait plus à hésiter. On le laissa libre de se retirer.

J'accepte le ministère des finances.

Sur-le-champ, le conseil m'invita à prendre le poste resté vacant. Je le dis sans orgueil ni fausse modestie : la situation était assez grave pour troubler le cœur le plus ferme, pour déconcerter le dévouement le plus résolu. Si j'échouais, mon nom serait écrit dans les annales de mon pays sur un horrible désastre; je recevrais de l'histoire cette infamante épitaphe : — Ministre de la banqueroute.

C'est dans de telles conditions que j'acceptai, me confiant, non certes à ma capacité, mais à l'ardente volonté du bien dont je me sentais animé, et par dessus tout à la Providence, qui m'avait jusque-là soutenu à travers toutes les amertumes de la vie.

M. Duclerc accepta de partager avec moi, en qualité de sous-secrétaire d'État, les responsabilités de la situation[1].

[1] Le 6 mars, il n'y avait plus en caisse que 107 millions.

Agitation des classes commerçantes. — Elles réclament la prorogation à trois mois de toutes les échéances.

Déjà, les symptômes de la crise éclataient de toutes parts. J'ai dit un mot de la situation où se trouvait l'un des premiers établissement de crédit de la capitale, la maison Gouin. Il en était ainsi de la plupart des autres. La maison Ganneron, la maison Baudon, quoique moins compromises, devaient bientôt suivre dans sa chute la *Caisse du commerce et de l'industrie*, entraîner après elle les établissements secondaires qui entraîneraient à leur tour la foule des industriels et des commerçants. Or, une chute commerciale, c'est plus que la perte de la fortune, plus que la perte de la vie, c'est bien souvent la perte de l'honneur. Aussi les quartiers du travail étaient dans la stupeur. Chacun voyait suspendue sur

sur lesquels il fallait payer 73 millions pour le semestre, 34 millions seulement restaient donc disponibles.

sa tête l'horreur de la faillite. A la stupeur succéda bientôt cette énergie exaspérée que donne aux gens de cœur la volonté de ne point périr. Une réunion fut convoquée à la Bourse, où, sur la motion des plus exposés, on décida de réclamer auprès du Gouvernement provisoire une souveraine mesure de salut.

Le lendemain ce cortége se mit en marche. En tête s'avançaient des hommes considérables de la banque, de l'industrie et du commerce de Paris. Rien ne saurait peindre l'animation de cette multitude. C'étaient des murmures de colère, de frayeur, de désespoir, avec des sommations impérieuses. Les porteurs de parole laissaient ou faisaient éclater le sentiment de leur puissance : « Ils occupaient des milliers d'ouvriers : Qu'arriverait-il, si, par la force des choses, ils étaient contraints de les renvoyer, de les livrer aux conseils de la faim ? » Quelques-uns s'emportèrent jusqu'à la menace. C'était une véritable émeute : l'émeute de l'honneur au désespoir. Et les

choses allèrent à ce point, que les élèves des Écoles croyant le Gouvernement provisoire menacé accoururent en foule à l'Hôtel-de-Ville pour le défendre.

Mais en quoi consistait cette souveraine mesure de salut si violemment invoquée? On ne demandait pas moins que la prorogation de toutes les échéances à trois mois! et cette demande était appuyée même par des membres du tribunal de commerce.

Triste exemple de la faiblesse humaine aux jours de péril! Ces hommes, qui sont l'honneur de l'industrie et du commerce français, dont l'intelligence n'est au-dessous d'aucune conception, dont le caractère avait brillé d'un vif éclat dans plus d'une entreprise, ne voyaient pas ce qui brûle aujourd'hui les yeux: ils ne voyaient pas que cette prorogation, de laquelle ils espéraient individuellement chacun son salut, c'était tout simplement la banqueroute universelle!

En effet, supposez un moment sus-

pendues toutes les transactions sur la surface entière de la France : qu'arrive-t-il? Subitement, la circulation est anéantie! Et qu'est-ce que la circulation, si ce n'est la vie même, dans le corps social, comme dans le corps politique, comme dans le corps humain? La prorogation étant décrétée, aussitôt le fabricant ne perçoit plus les billets de ceux qui ont acheté ses produits : conséquemment, il n'a plus de quoi acheter des matières premières, ni de quoi payer ses ouvriers; — le commerçant n'encaisse plus les factures de ses débiteurs : conséquemment il ne paye point ce qu'il doit, ni au producteur, ni au banquier. Du même coup, le portefeuille de la Banque est immobilisé; ses portes se ferment aux créanciers comme aux débiteurs; la circulation s'arrête dans ses mains inactives. Puis, de proche en proche, et par une inévitable conséquence, le Trésor public, privé du concours de la Banque, privé des remises de ses receveurs généraux, dont les capitaux sont employés en papier de commerce,

privé de la plus grande masse de ses ressources par l'impuissance de tous ceux des contribuables qui vivent de l'industrie et du commerce, le Trésor public s'épuise et s'arrête. La prorogation, c'était donc plus que la banqueroute du commerce, plus que la banqueroute de l'industrie, plus que la banqueroute de la Banque, plus que la banqueroute de l'État lui-même, c'était tout cela, à la fois ; c'était, la banqueroute universelle.

Ce péril que l'égarement des esprits cachait alors à tous les yeux, le gouvernement le vit et le détourna. A l'Hôtel-de-Ville, le ministre des finances, secondé de M. Pagnerre et de quelques-uns de ses collègues ; au ministère des finances, le sous-secrétaire d'Etat, reçurent les députations, avec les égards qui leur étaient dus, avec tous les témoignages d'une sympathie sincère, mais avec fermeté. Ils représentèrent aux réclamants toute la profondeur du péril où leurs exigences, si

elles étaient accueillies, précipiteraient l'État et eux-mêmes; que ce qu'ils considéraient comme un moyen de salut, c'était leur perte inévitable; et finalement, ils refusèrent, contre toutes les obsessions, de proroger les échéances au-delà des dix jours accordés par les décrets des 26, 28 février et 3 mars.

Averti de ce qui se passait, M. le gouverneur et les sous-gouverneurs de la Banque étaient accourus pour conjurer le ministre des finances de ne point se laisser ébranler et de sauver la Banque d'une liquidation forcée. Mais déjà la catastrophe était détournée et le Gouvernement provisoire venait de sauver une première fois la Banque de France.

Nouvelles réclamations. — Nouvelles exigences.

Cependant la violence de l'agitation croissait en raison de la violence de la crise. A mesure qu'ils voyaient leurs voisins emportés par le courant, ceux qui

résistaient encore tentaient des efforts désespérés. Ils assiégaient de leurs sollicitations le ministère des finances ; et, faisant appel à tous les sentiments qui peuvent émouvoir le cœur de l'homme, ils insistaient sur la nécessité d'une mesure générale d'atermoiement.

La dernière députation qui se présenta était principalement composée de grands industriels et de banquiers escompteurs. Jusqu'alors ils s'étaient maintenus : ceux-ci continuant avec courage au petit commerce les secours de leur crédit ; ceux-là gardant et occupant le plus grand nombre possible d'ouvriers. Mais ils étaient à bout, et réclamaient seulement une prorogation de quinze jours ; en désespoir de cause, ils demandaient au ministre des finances d'intervenir auprès de la Banque, et d'en obtenir, pour leurs escomptes et pour leur liquidation, les plus grandes facilités possibles. Je m'empressai d'acquiescer à cette dernière demande. Une commission fut nommée, qui se composa de MM. Dethomas, de la

maison Ernest Béchet et Dethomas ; Gaillard, maison Gaillard et Rampin ; Cusin-Legendre ; Pavie-Blondel et Lehideux. La Banque accorda tout ce qui put être raisonnablement accordé.

Quant à la prorogation, par les raisons ci-dessus, je fus contraint de déclarer que la décision du Gouvernement provisoire était irrévocable. Cette déclaration, je la fis avec fermeté, mais avec douleur. Le devoir parlait impérieusement, j'y obéis. Situation terrible, où, pour ne point faiblir, il faut étouffer tous les instincts du cœur, et où je demande à Dieu de ne point jeter le plus acharné de mes ennemis!

On réclame des secours directs. — Le Gouvernement les refuse—Pourquoi ?

On a vu plus haut que la maison Gouin, se voyant au bord de l'abîme, avait sollicité du gouvernement les moyens de ne point périr. La maison Baudon, la maison Ganneron, et nombre d'autres, avaient égale-

ment réclamé les secours directs du Trésor. Ces demandes, connues du public, en étaient vivement appuyées. En soutenant ces établissements de crédit, le gouvernement, disait-on, faisait un sacrifice habile ; il continuait d'alimenter les canaux par où circulait la vie du commerce et de l'industrie ; il atténuait la crise, peut-être même la supprimerait-il.

Ce raisonnement était spécieux, mais profondément erroné. Le public ne connaissait ni la position véritable des maisons dont il s'agit, ni la véritable position du Trésor.

D'abord, ces maisons avaient immobilisé non seulement leurs capitaux constitutifs, mais encore ceux que le crédit leur avait procurés. L'une d'elles, dont le capital était de 17 millions, en avait immobilisé *trente-quatre !* En outre, par leurs billets de circulation, elles s'étaient mises dans l'obligation de rembourser à des échéances toujours exigibles des sommes énormes. Pour sauver les maisons d'escompte de

Paris seulement, ou même pour prolonger leur existence jusqu'à la fin de la crise, il n'aurait pas fallu moins de 80 à 100 millions.

Mais, pour que la mesure fût efficace et juste, on ne pouvait s'arrêter à mi-chemin. De quel droit refuser aux départements ce qu'on aurait accordé à Paris? De quel droit refuser aux grandes compagnies industrielles, aux maîtres de forges, aux propriétaires des mines de charbons, aux entrepreneurs de chemins de fer, aux fournisseurs de l'État, aux nombreuses députations accourues de toutes les villes de France : de Marseille, Bordeaux, Rouen, Nantes, Lyon, le Hâvre, Mulhouse, de partout enfin, et qui assiégeaient de leurs plaintes, de leurs doléances, de leurs terreurs, le ministère des finances, le cabinet de chacun des ministres, la salle même des délibérations du Gouvernement provisoire? Tous tenaient le même langage que les banquiers de Paris : « Nous allons périr; la faim va décimer nos ouvriers, les jeter dans les excès les plus terribles; notre

ville va être saccagée; notre département livré à l'anarchie, à la guerre civile; secourez-nous, ou craignez les plus grands désastres. » Également exagérées, toutes ces plaintes étaient également fondées en droit. Impossible de faire droit aux unes en repoussant les autres. Or, pour satisfaire à toutes, un milliard n'eût point suffi.

Ce milliard, où le prendre? où prendre même 50 millions. Le jour de mon entrée au ministère, il y avait dans les caisses du Trésor, en numéraire disponible, 34 millions.

A cet égard, il y a dans le public des préjugés aussi ridicules que dangereux. Il semble que nul ne sache ce que c'est que le Trésor : on se figure une source inépuisable, incessamment renouvelée par la virtualité de sa puissance propre. Il n'en va pas ainsi, malheureusement! Il y a dans les caisses publiques ce qu'y versent les contribuables, rien de plus. Mais, au moment des grandes commotions politiques, la réalité vulgaire a peu d'empire

sur les esprits. Parce que l'on rêve l'impossible, on croit que la force humaine y peut atteindre, et on exige d'elle d'impossibles effets. Jamais peut-être ces sentiments, ces idées n'éclatèrent avec plus de force qu'au moment de la révolution de février, et jamais à coup sûr ils ne furent plus énergiquement représentés dans le sein d'un gouvernement. Mais la majorité, heureusement, n'y céda point ; elle comprit que, si l'on s'abandonnait aux élans de la sympathie ou aux conseils de l'ignorance, tout était perdu. Elle résista honorablement : le péril fut évité.

Secours à l'industrie et au commerce. — Comptoirs d'escompte. — Magasins généraux.

Cette fermeté du gouvernement à repousser les moyens indiqués avait un double motif. La prorogation générale des échéances et le système des secours directs ne nous paraissaient pas seulement dangereux : nous les jugions encore insuffisants. Il fallait

aux maux de la situation des remèdes plus énergiques et plus décisifs.

D'où proviennent le plus ordinairement les embarras des commerçants? De deux causes : de l'encombrement des portefeuilles, de l'encombrement des marchandises.

Les véritables secours à donner aux classes commerçantes, c'était donc, — 1° le moyen de négocier leur papier ; — 2° celui d'écouler les marchandises accumulées dans les magasins.

Il y fut pourvu par une double création : les comptoirs nationaux d'escompte, les magasins généraux.

Fondés sur la triple association du crédit de l'État, de celui des villes et de celui des particuliers, les comptoirs d'escompte fournirent des capitaux à tous les commerçants dont la chute des grandes maisons de banque avait paralysé les valeurs. Ils sauvèrent tout ce qui pouvait être sauvé.

Les magasins généraux remplirent à l'é-

gard des marchandises le même rôle que les comptoirs d'escompte à l'égard du papier. Les marchands y déposaient les matières premières, les objets fabriqués dont ils étaient propriétaires ; ils en retiraient des récépissés indiquant la valeur vénale de la marchandise : ces récépissés, transmissibles par voie d'endossement, étaient admis aux comptoirs d'escompte ; la Banque les acceptait comme troisième signature, et, de la sorte, les marchands pouvaient disposer du prix de leurs marchandises avant de les avoir vendues.

Partout, des hommes de cœur se mirent à la tête de ces établissements, qui s'élevèrent en quelques jours sur tous les points où le besoin s'en faisait sentir. En ranimant la circulation dans les villes, ils ouvrirent par contre-coup des débouchés aux produits agricoles. Plus large, plus efficace que le système des secours directs, cette double mesure produisit des résultats immenses.

Ce fut, il est vrai, pour le Trésor, une

nouvelle source d'embarras. Il fallut activer par des subventions le zèle des capitalistes ou suppléer à leur impuissance. Mais, avec un petit nombre de millions [1], on réussit à fournir, dans l'espace d'un an, à l'industrie et au commerce, un crédit de un milliard cent dix-neuf millions.

Les nécessités deviennent plus pressantes. — La garde mobile, l'armée.

Le service ordinaire n'était déjà que trop laborieux. Et cependant de nouvelles dépenses, commandées par la tranquillité publique et par la sûreté nationale, devenaient indispensables.

Paris regorgeait d'une jeunesse ardente, intrépide, spirituelle, passionnée, tumultueuse, dont l'âme, le cœur, l'esprit et les sens s'ouvraient à tous les souffles de la

[1] 11 millions ont été prêtés aux comptoirs d'escompte par le Trésor. La situation actuelle de ces établissements permet d'assurer que le Trésor rentrera intégralement dans ses avances, et qu'il n'aura même à sacrifier qu'une faible portion des intérêts du capital prêté.

passion. Livrée aux suggestions des mécontents, cette jeunesse serait l'armée permanente de l'émeute. Enrégimentée au service de la République, elle en serait l'honneur et le salut. Le Gouvernement provisoire décréta la garde mobile; il en confia l'organisation à un bon citoyen, à un homme héroïque, au brave, au loyal, au malheureux général Duvivier.

Le ministère des finances eut à pourvoir à la solde et à l'habillement de cette généreuse et brillante milice, éternel souvenir de gloire, de dévouement... d'ingratitude!

L'état de l'armée appelait aussi toutes les sollicitudes du Gouvernement provisoire.

Je ne saurais trop le répéter : entre l'armée et le peuple de Paris, il n'y avait point eu de lutte; presque partout, le soldat avait fraternisé avec le citoyen. Les gardes municipaux seuls avaient opposé de la résistance. Donc, il n'y eut ni victoire, ni défaite, ni vainqueurs, ni vaincus. L'armée est la gloire

de la République; la République n'a pas été l'humiliation de l'armée. La monarchie s'étant écroulée, l'armée restait au service de la France. Dès le 24 février, ses chefs recevaient et exécutaient les ordres du Gouvernement provisoire. Elle trouvait dans les membres de ce gouvernement la sympathie et le concours qui lui étaient dus, et jamais elle ne fut mieux ni plus vigoureusement défendue contre des préventions injustes et factieuses. Que si les troupes furent casernées au dehors de la ville, ce fut par un conseil de prudence. Il fallait éviter jusqu'à la possibilité d'un malentendu, source de quelque conflit, et donner en garantie au maintien de la discipline l'éloignement du tumulte.

Quant à moi, comme Maire de Paris, le jour même du 24 février, je donnai l'ordre de respecter des régiments que l'on voulait désarmer; comme ministre des finances, je déclarai que, pour la réorganisation de l'armée, pour la défense de la patrie, pour l'honneur du drapeau, je subirais toutes les

responsabilités, toutes les impopularités du présent, toutes les injustices de l'avenir, et que je tiendrais à la disposition du gouvernement tout l'argent qui serait nécessaire.

Le Gouvernement provisoire ne voulait point la guerre pour la guerre. Suivant les belles expressions de M. de Lamartine, la République française désirait entrer dans la famille des gouvernements institués, comme une puissance régulière, et non comme un phénomène perturbateur de l'ordre européen; elle n'était un acte d'aggression contre aucun gouvernement; elle ne voulait que marcher avec le monde à la fraternité et à la paix.

Mais, résolue à n'intenter aucune hostilité, elle n'en voulait souffrir aucune. Elle devait donc se préparer à la défense. Déterminée à maintenir sa nationalité, à respecter les nationalités voisines, l'honneur lui commandait d'imposer à toutes les puissances ce respect qu'elle s'imposait à soi-même. Elle devait donc armer pour protéger au

besoin la reconstruction des nationalités opprimées, l'indépendance des nationalités libres.

Le 7 mars, une *Commission de gouvernement pour la défense nationale* fut instituée sous la présidence de M. F. Arago. Composée des généraux les plus distingués dans chaque arme, cette commission se déclara en permanence ; elle se mit en communication journalière avec le gouvernement ; le 12, le 13, le 15 mars, elle lui soumettait les premiers résultats de son travail.

Dans l'opinion du ministre des affaires étrangères, les forces suivantes étaient nécessaires :

Au pied des Alpes, prêt à entrer en Italie, un corps d'armée de 30,000 hommes, qui serait ultérieurement porté à 50,000 ;

A la frontière des Pyrénées : 15,000 ;

Sur les bords du Rhin : 150,000 ;

En cantonnement sur le Var : 20,000 hommes qui seraient retirés d'Afrique ;

En tout : 215,000 hommes à mettre immédiatement en ligne.

La Commission déclara qu'il n'y avait d'immédiatement disponible que 101,000 hommes; que, pour élever ce chiffre à 192,000 hommes, il fallait sur-le-champ 9 millions 600 mille francs ; et, pour parer à toutes les éventualités, 514,000 hommes et 114 millions [1].

Dans des conférences successives que j'eus au ministère des finances avec MM. Arago, Bedeau, Lamoricière et Oudinot, je m'empressai de mettre à la disposition de la Commission de défense tous les fonds qui m'étaient demandés.

De même pour la marine, que le gouvernement voulut montrer à l'Europe sur le pied le plus respectable.

Je marque, en passant, que ceci répond aux accusations également injustes et contradictoires adressées à ce sujet au premier

[1] Procès-verbaux du Gouvernement provisoire.

gouvernement de la République. En dépit de toutes les calomnies, il restera à la gloire de ce gouvernement, qu'au milieu de la crise la plus terrible pour les finances, rien n'a été négligé de ce qui intéresse le bien-être, la constitution, l'approvisionnement, la force de l'armée, rien n'est un seul jour resté en souffrance sur un seul point du territoire!

Caisses d'épargne.

Sur les 960 millions de la dette flottante, 355 provenaient des caisses d'épargne. Sauf un petit nombre de millions restés disponibles, tous ces dépôts avaient été immobilisés, par le gouvernement déchu, en rentes et en actions de canaux.

Malveillance ou frayeur, ou besoins réels, une panique se répandit. Les caisses furent assiégées. Dans cette situation, que faire? Restituer les dépôts en argent? Il n'y avait point d'argent! Dire aux déposants : « Le gouvernement auquel vous aviez confié vos

épargnes en a disposé, il les a dénaturées, et il est parti laissant à leur place des valeurs aujourd'hui dépréciées[1]. Ces valeurs, les voilà ». — Mais c'eût été charger les déposants d'une faute qu'ils n'avaient point commise, leur imposer une perte énorme. —Vendre ces valeurs au cours de la Bourse? mais on ne les aurait vendues qu'à moitié prix; d'où, pour l'État, une perte considérable; plus, l'impossibilité de tout payer.

Suite lamentable d'une imprévoyance dont nous n'étions point coupables, et dont nous avons porté la responsabilité! Pendant dix années, l'opposition n'avait cessé de représenter au pouvoir le danger des

[1] En rentes 4 p. 100 ayant coûté	34,106,135 25
En rentes 4 p. 100 idem.	202,316,175 00
En rentes 3 p. 100 idem.	34,087,447 92
En actions des 4 canaux id.	14,059,120 00
En actions des 3 canaux id.	4,818,218 75
	289,384,096 92
Au Trésor en compte courant 4 p. 100	65,703620 30
	355,087,717 32

caisses d'épargne telles qu'il les avait organisées. Elle l'avait supplié de prendre des précautions pour parer aux éventualités d'une crise. Vains efforts ! il n'écouta rien ; et, ce désastre que nous avions prévu, annoncé, que nous avions voulu éviter au pays, nous fûmes contraints de le subir et de le réparer.

C'est au milieu de la tempête que je dus prendre les mesures qu'on avait omis de préparer pendant le calme. Je proposai donc au gouvernement de rembourser en numéraire à chaque déposant une somme de 100 francs. Ceux qui exigeraient le payement du solde de leur compte devaient le recevoir : moitié en rentes 5 pour 100 au pair, moitié en bons du Trésor, à six mois d'échéance, et portant 5 pour 100 d'intérêt.

Pour ceux qui se montraient confiants dans le gouvernement de la République, en lui laissant leurs fonds, j'avais déjà décidé que l'intérêt serait élevé de 4 à 5 pour 100. Il le fut plus tard jusqu'à 6 pour 100.

Plus tard, enfin, tout fut intégralement remboursé, et si le gouvernement de la République peut être accusé de quelque chose, c'est d'avoir poussé la générosité envers les déposants jusqu'à la prodigalité.

Ici, je dois noter un fait honorable pour plusieurs capitalistes et propriétaires. Dans plusieurs villes, des citoyens se réunirent, et donnèrent aux déposants leur garantie personnelle. Cette généreuse intervention calma, sur quelques points, la panique. Mais elle ne put malheureusement être généralisée.

La confiance un moment reparue disparaît de nouveau.

La situation tendait à s'éclaircir. Par sa conduite à la fois ferme et conciliante, par son énergie au milieu des difficultés et des périls, le Gouvernement provisoire rassurait les esprits et les intérêts. Son pouvoir était partout accepté avec une gratitude empressée.

Quant aux finances, dès le 6 mars, jour

de mon entrée au ministère, j'avais entrepris, de concert avec M. Duclerc, un exposé de l'état du Trésor, de ses charges et de ses ressources. Ce travail, qui a depuis été soumis à l'examen de l'Assemblée nationale, en a reçu pleine et entière confirmation. Il parut le 9 mars. Je puis dire que le caractère de modération, de netteté, de clarté, de franchise dont il portait l'empreinte à chaque ligne, lui valut dans le public un favorable accueil. En même temps, le payement du semestre, nos conversations avec les gens de finance, la régularité du service partout maintenue, la visible énergie de notre bon vouloir, la confiance que nous ne cessions de manifester dans la fortune de la France, la fermeté de notre attitude— si cruellement expiée dans le silence des nuits par les perplexités de chaque lendemain,—tout enfin contribuait à ramener le calme dans les esprits et l'espoir dans les cœurs. Sous cette impression, les échanges de billets de banque devenaient moins nombreux ; on commençait

à renouveler quelques bons du Trésor; la rente avait monté de 72 fr. à 77.

Malheureusement, ce n'était là qu'une mensongère promesse du sort. Quelque agitation dans la rue, présage des journées des 16 et 17 mars; une circulaire imprudente sortie des bureaux du ministère de l'intérieur, semèrent de nouveau l'inquiétude. A l'inquiétude succéda la panique, et à la panique les jours pour nous les plus pénibles de notre vie! Aujourd'hui encore, après deux ans, rendu au calme du foyer domestique, je me demande comment nous avons pu traverser l'abîme, et, dans l'humble reconnaissance de mon cœur, je remercie Dieu de m'avoir soutenu dans une épreuve si évidemment au-dessus de mes forces!

Nouvelles complications.

Le destin ne se lassait point; chaque jour apportait quelque nouveau péril. A toutes les causes de ruine et de trouble déjà con-

nues, une autre se joignit qui en décupla l'intensité : la disparition du numéraire.

Les crises qui tourmentent l'économie du corps social sont de diverses natures et de portées diverses.

Tantôt, en présence d'un gouvernement pauvre, il y a une nation riche. La nation fait un effort : le gouvernement est sauvé.

Tantôt, c'est le contraire. L'État, bien conduit, a des finances prospères : il peut venir au secours de l'industrie, du commerce, de l'agriculture qui souffrent.

Ailleurs, tout souffre à la fois : l'État, les particuliers, le Trésor, l'agriculture, le commerce, l'industrie. Mais le numéraire abonde ; les grands établissements de crédit, restés debout et puissants, rendent la vigueur à tout le reste.

Ailleurs, enfin, la crise est générale ; mais l'état politique du pays est bon. Dans le calme des esprits, l'activité du corps social s'exerce alors sans obstacle, la circulation

un moment suspendue se rétablit, la vie coule et reparaît partout.

Mais, en 1848, il y eut simultanément, partout à la fois : crise sociale, politique, financière, industrielle, commerciale, métallique. Et toutes ces crises agissant l'une sur l'autre, se multipliaient, se développaient en progression géométrique, et portaient au delà de tout ce qu'on avait vu jusqu'alors, aux époques même les plus troublées, les difficultés et les périls de la situation.

La crise métallique naquit de plusieurs causes. Dans les temps réguliers, nul ne fait provision d'argent. Moyen d'échange ou instrument de production, il circule sans s'arrêter. Dans les temps critiques, au contraire, chacun se précautionne. Les petites réserves se multiplient à l'infini et absorbent la masse du numéraire, qui a bientôt disparu complétement. A la place du fleuve qui portait partout le mouvement, la fécondité, la vie, il n'y a plus qu'une myriade de flaques d'eau stagnante et stérile.

Quelques-uns, obéissant aux conseils de la peur, émigrèrent, emportant avec eux le plus d'argent possible. Le prix de l'or s'éleva jusqu'à 100 fr. par 1,000 fr., et davantage.

Il y en eut, j'ai honte à le dire! qui érigèrent sur la misère publique une spéculation infâme. Disant partout que le papier-monnaie était inévitable; que le gouvernement serait, bon gré mal gré, acculé à cette extrémité suprême, — au risque d'augmenter le désastre, — ils combinaient leurs plans en vue de cette éventualité. Que voulez-vous! il y a des gens ainsi faits, qu'ils spéculeraient sur la mort.

Enfin, cette mesure généreuse, mais impolitique, dont j'ai déjà parlé, l'anticipation du payement de la rente, ayant fait sortir des caisses de la Banque plus de soixante millions, le public jugea que la réserve métallique ne suffisait plus au remboursement des billets en circulation : les actions de la Banque baissèrent avec une rapidité fatale;

la panique s'accrut, et chacun se précipita vers les caisses pour y échanger contre de l'argent les billets dont il était porteur. Du 26 février au 14 mars, l'encaisse de Paris [1] était descendu de 140 à 70 millions. Dans la seule journée du 15 mars, 10 millions 800 mille francs furent échangés. Le 15 au soir, il ne restait plus que 59 millions; quelques jours encore, et la Banque n'avait plus un écu ni un lingot [2].

Péril de la Banque.

Depuis mon entrée au ministère je n'avais cessé d'encourager la Banque à mar-

[1] *Compte-rendu de la Banque*, 26 janvier 1849.

[2] Beaucoup de gens crurent alors de bonne foi que tout le numéraire avait émigré, qu'il n'y en avait plus en France, et qu'il était indispensable de créer de nouveaux moyens de circulation. L'État actuel de la réserve de la Banque prouve à quel point cette idée était fausse. Les 477 millions que la Banque a aujourd'hui dans ses caisses ne sont point tous revenus de l'étranger. Ils sont sortis du sol par le rétablissement de la situation et par l'émission des petites coupures.

cher hardiment, à escompter avec largeur, à payer ses billets à bureau ouvert, à doubler ses guichets, à maîtriser la crise enfin, s'il était possible, par l'audace de la confiance. C'était le système adopté par le gouvernement pour le Trésor, le seul système sage; car, dans les grandes crises, la vraie prudence, c'est la témérité. La Banque s'y empressa. Dans l'espace de quinze jours (du 26 février au 15 mars) elle escompta, à Paris, pour plus de 110 millions.

Ceux qui, depuis, accusèrent le gouvernement et la Banque d'hésitation et de timidité, apprécieront par ces chiffres si leurs reproches étaient fondés. Le reproche contraire n'est pas moins injuste; car ce n'est que par l'évidente pression de la nécessité que se justifient les mesures extraordinaires de salut. Et, ce n'est que par là qu'elles réussissent.

Quoi qu'il en soit, sur les 125 millions dus par la Banque au Trésor, le 24 février[1],

[1] *Compte-rendu de la Banque.*

elle en avait remboursé 77. Sur les 59 millions qui restaient dans ses caves à Paris, le 15 mars, 45 millions appartenaient encore au Trésor. Pour rembourser 264 millions de billets en circulation et 81 millions au compte courant dus à divers, il lui restait donc :

Dans ses comptoirs des départements, 63 millions.

A Paris, 14 millions.

La catastrophe était imminente !

Le Gouvernement décrète le cours forcé des billets de banque.

Le gouverneur de la Banque accourut au ministère, avec les sous-gouverneurs. Ces messieurs étaient profondément émus. M. d'Argout me fit le récit saisissant de la journée : —la Banque assiégée par une foule innombrable; l'invasion des avenues intérieures de l'établissement; les guichets multipliés presque au delà du possible et ne pouvant suffire au service; la panique, la frayeur partout répandues, et il termina

par ces mots qui résonnent encore à mon oreille : « Nous n'avons plus que 63 mil-
« lions dans les départements où la terreur
« va se répandre ; ici, nous avons 59 mil-
« lions sur lesquels nous vous en devons
« 45, qui vous sont indispensables pour
« payer l'armée, vos ouvriers, vos services.
« Nous sommes perdus. Que faut-il faire ? »

Dans nos entrevues multipliées, ces messieurs m'avaient indiqué, jour par jour, heure par heure, le développement successif de la crise. « Lorsqu'il en sera temps, leur disais-je toujours, nous sauverons la Banque. » Comment ? Je ne le disais point : le remède que j'avais en vue me paraissant à moi-même tellement héroïque que j'en voulais garder pour moi seul la responsabilité. Maintenant, il n'y avait plus à hésiter. « Votre situation était prévue, leur dis-je, et la réponse prête ? Nous allons déclarer vos billets monnaie légale. Plus tôt, la mesure eût été prématurée. Vos billets eussent perdu 25 ou 30 pour 100. Aujourd'hui, tout le monde en

comprendra l'absolue nécessité, et l'opinion publique applaudira. D'ailleurs, pour donner des garanties qui empêchent toute dépréciation, nous limiterons le chiffre de l'émission et vous ferez désormais connaître votre situation tous les huit jours.

— « Il serait convenable et prudent, objecta M. d'Argout, que la Banque elle-même prît l'initiative de la demande et la justifiât devant le public.

— « Parfaitement! lui répondis-je; 300 millions vous suffiraient comme limite; mais demandez 350 millions! A son tour, le gouvernement aura besoin de vous. Demandez aussi des petites coupures : elles feront reparaître les espèces. »

Le cours forcé des billets de la Banque de France fut ainsi décrété, sur ma proposition, par le Gouvernement provisoire; et cette mesure sagement hardie sauva une seconde fois la Banque. Au moment où elle fut connue, pas une approbation ne lui manqua. Le lendemain, les actions de la Banque montèrent de 1,300 fr. à 1,500 fr. légè-

rement dépréciés pendant quelques jours, les billets revinrent promptement au pair.

Je ne parlerai pas des difficultés matérielles qu'il nous fallut vaincre pour obtenir une seconde planche à billets de 200 fr. et pour fabriquer la planche de 100 fr. Mais ceux qui compareront la promptitude avec laquelle tout cela fut exécuté à la lenteur ordinaire des opérations administratives, pourront apprécier l'énergie de l'impulsion qui était alors imprimée à tous nos services.

Toutes les banques départementales menacées comme la Banque de France furent sauvées comme elle ; aucune ne périt. Et, par la fusion qui fut plus tard opérée par mes soins, ces grands établissements de crédit sortirent de la tourmente, plus solides que jamais.

Voilà les faits, dans leur sincérité, dans leur vérité. Je n'en tirerai que cette conclusion : c'est que si le Gouvernement provi-

soire n'avait pas eu l'énergie et l'habileté de sauver les banques, tout était perdu : la fortune publique et les fortunes particulières ; et que ceux-là même qui aujourd'hui prodiguent à ce gouvernement le plus d'outrages et de malédictions, lui doivent d'avoir conservé ce qu'ils possèdent[1].

« [1] En effet, quelles suites désastreuses pour le pays « la liquidation de la Banque n'aurait-elle pas entraî- « nées ? Les commerçants et les industriels restés debout, « désormais privés de la ressource des escomptes, que « seraient-ils devenus ? Comment pourvoir régulière- « ment au salaire des ouvriers de toute profession atta- « chés à ces milliers d'ateliers dont la capitale four- « mille ? Fallait-il jeter sur la place publique, déjà trop « peuplée, cette masse de travailleurs qu'une multitude « de fabricants, au prix des plus pénibles sacrifices, par- « venaient encore à faire vivre?

« Bien plus, les approvisionnements de Paris exigent « impérieusement des espèces, et Paris ne peut vivre « sans viande et sans pain. Le numéraire n'était pas « moins indispensable pour solder une partie de la paye « des troupes de terre et de mer, la garde mobile, les « ateliers nationaux, qui, grossissant chaque jour, ont « fini par former une agglomération de 100,000 hommes.

« Des espèces, il en fallait également pour alimenter « les travaux des canaux, des rivières, des quais, des « ports, une foule de dépenses administratives, les ser-

Misères du Trésor.

En même temps que la Banque, et plus rapidement encore, s'il est possible, s'épuisait le Trésor public. Depuis le plus gros jusqu'au plus mince créancier de l'Etat : marchands, fabricants, soumissionnaires de draps, de bois, de fer, de plomb, de cuivre, de cuir, de blé, de fourrages, de toiles, de lits, de tabac ; entrepreneurs et fournisseurs de toute sorte, tous, jusqu'aux marchands de papier, de plumes et d'éponges, voulaient être payés, et payés tout de suite. La veille,

« vices si nombreux, si divers, si importants de la ville « de Paris. La rentrée, alors incertaine, des impôts ré- « pondait mal aux exigences du moment ; or la cir- « culation métallique s'était appauvrie à tel point « qu'une échéance de 26 millions, survenue quelques « jours plus tard, n'a donné lieu qu'à la rentrée de « 47,000 francs en espèces. Faute d'écus, tous les ser- « vices publics étaient menacés d'une désorganisation « immédiate. La Banque seule offrait encore un dépôt « de numéraire ; la raison d'État commandait d'en con- « server la disponibilité. »

Compte-rendu de la Banque, du 25 janvier 1849, par M. d'Argout :

ils auraient attendu plusieurs mois; maintenant, l'absence de tous moyens de crédit et la nécessité de faire vivre leurs ouvriers ne leur permettaient plus d'attendre un jour; et ils demandaient non pas seulement les sommes échues, mais encore l'anticipation des échéances futures.

Toutes les fois que ces réclamations étaient légitimes, nous nous empressions d'y satisfaire dans la limite du possible. Mais les réclamants n'avaient pas tous les mêmes droits, et les obsessions de quelques-uns d'entre eux rencontraient malheureusement parmi quelques agents des ministères ordonnateurs une complaisance fâcheuse. Voici comment.

On connaît le mécanisme de notre comptabilité financière. Le budget ouvre à chaque département ministériel les crédits qui lui sont nécessaires. A la fin de chaque mois, le ministre des finances fait connaître à ses collègues le chiffre des crédits dont ils peuvent disposer sur la Caisse centrale pendant le mois suivant. Alors, les agents

comptables des ministères dépenseurs ordonnancent au profit des ayants droit les sommes qui leur sont dues. Ces mandats, payables dans les dix jours, sont présentés au caissier central, qui, sous sa responsabilité, les acquitte. Puis, chaque soir, après que les payements du jour sont effectués, le caissier central et le contrôleur présentent le tableau des mouvements du Trésor et la feuille de contrôle au ministre, qui vérifie.

Ce mécanisme si simple n'a rien que de régulier, et, en temps ordinaire, il n'offre aucun inconvénient. Mais à une époque de crise, dans les moments où les ressources du Trésor doivent être pondérées avec la plus extrême vigilance, il peut arriver que les agents des ministères ordonnateurs ne tiennent point des circonstances un compte suffisant. C'est précisément ce qui arriva dans les premiers jours qui suivirent mon entrée au ministère. Cédant aux obsessions des fournisseurs, ces agents ordonnancèrent en quelques jours des sommes consi-

rables dont le payement pouvait et devait être plus ou moins longuement ajourné. Immédiatement présentés à la caisse centrale, ces mandats y furent payés suivant l'habitude. C'est ainsi que dans une seule journée un seul ministère fit au Trésor une saignée de deux millions.

Le soir, j'examinais avec une véritable angoisse la longue colonne des dépenses. Qu'on juge de mon effroi lorsque ce fait m'apparut. Indigné, j'en avertis immédiatement le ministre de la guerre, M. Arago, et les membres de la Commission de défense, qui m'affirmèrent que cette complaisance, si elle était imprudente, n'avait rien de criminel. Mais je suppliai mes collègues de veiller à ce qu'elle ne fût point renouvelée; puis, par surcroît de précaution, je décidai que pas une somme au-dessus de 2,000 fr. ne serait payée par le caissier central, sans le visa préalable du ministre ou du sous-secrétaire d'État.

Malgré tout, l'argent s'écoulait comme

l'eau d'une écluse ouverte. De minute en minute, le niveau baissait à vue d'œil, et je pouvais calculer mathématiquement le moment précis où l'épuisement serait complet. Le directeur du mouvement général des fonds et le caissier central ne cessaient de m'avertir : « Monsieur le ministre, répétaient-ils matin et soir, nous pouvons encore vivre quinze jours, douze jours, dix jours, et enfin huit jours. »

La banqueroute à huit jours de vue ! la banqueroute, c'est-à-dire : la ruine universelle, le renversement de toutes les situations, la guerre civile, l'accablement de l'État, et, pour les sacrifiés qui auraient signé de leur nom cette catastrophe, le déshonneur et la mort. Ah ! s'ils avaient vu comme moi s'épuiser dans leurs mains la vie de la France ; s'ils avaient connu l'agonie des jours sans trève et des nuits sans sommeil ; s'ils avaient connu le supplice d'un esprit libre et d'un visage tranquille sur un cœur brisé ; s'ils avaient subi cette lente et active torture de l'impuissance aux

prises avec l'impossible; ceux qui, le péril disparu, nous ont tant poursuivis, nous auraient dès longtemps pardonné, à mon collaborateur et à moi, notre involontaire élévation d'un jour!

Médecins et empiriques.

Les rentrées de tous les impôts étaient à peu près suspendues. Les droits de timbre, d'enregistrement, de mutation; les droits de douane; les contributions indirectes; les droits sur les sucres, sur le sel, et les boissons; les coupes de bois, enfin, ne donnaient plus rien au Trésor. Les contributions directes payées d'abord avec empressement apportaient seules quelques fonds. Pour pourvoir à tous les besoins, à toutes les dépenses, les recettes ordinaires ne pouvaient donc pas suffire; et il fallait absolument recourir à des moyens extraordinaires.

Tout le monde en comprenait l'indispensable nécessité. Aussi les conseils abon-

daient ;— c'est le signe infaillible des grandes crises qui tourmentent l'humanité. Tous les fléaux développent l'empirisme et engendrent des nuées d'empiriques : médecins d'inspiration, politiques d'instinct, financiers de hasard, économistes de contrebande, ils ont de souverains topiques pour le corps social et pour le corps humain, et guérissent avec un égal succès le choléra et le déficit.

Ce qu'il y a de pire dans cette débauche des esprits, c'est que les plus sensés en subissent toujours à quelque degré la contagion. L'idéalisme grandissant l'intelligence au-dessus du raisonnable, on arrive peu à peu à ne plus discerner la vraie limite entre le praticable et l'impraticable, et même il faut le dire, entre le juste et l'injuste. De là, une colère et un dédain universels contre ceux qui, se maintenant avec fermeté dans la voie du bon sens, résistent aux entraînements de l'universelle folie. On les accuse de timidité : la tourmente passée, on les accusera de violence.

Les plans, les projets, les inventions, les perfectionnements nous arrivaient tous les jours par centaines. Il y en avait de toute provenance et de toute couleur : sur les impôts, sur le capital, sur le revenu, sur les emprunts, les banques, le papier-monnaie, les bons hypothécaires, sur tout enfin. Tout cela reposant sur des calculs positifs, d'une exécution facile et d'un résultat certain. Que le ministre des finances y mît seulement un peu de bonne volonté, et en quelques jours le Trésor regorgerait de millions. Parmi les innomblables placards dont tous les murs de la capitale étaient alors couverts, il y en eut un, m'a-t-on dit, au haut duquel se lisait en lettres colossales :

UN MILLIARD EN VINGT-QUATRE HEURES.

Dans les clubs, on mettait en première ligne de l'ordre du jour les questions de finances. Elles y étaient discutées avec passion ; et cette passion, pour être celle du bien public, n'en était pas toujours plus clairvoyante. Puis, les idées sorties des feux

du débat étaient rédigées en résolutions que des ambassadeurs apportaient au Gouvernement provisoire, quelquefois avec sympathie et respect; qu'ils lui signifiaient quelquefois, par une usurpation audacieuse, au nom du Peuple, au nom du Souverain devant qui tout devait s'incliner.

Les clubs n'étaient pas seuls violents; ils n'étaient pas seuls à nous conseiller, à nous insinuer ces vagues excogitations que, par vénération ou par insulte, on qualifie : *moyens révolutionnaires*. Un jour, je reçus la visite d'un banquier fort connu qui m'était adressé par le ministre de l'intérieur; je l'accueillis avec la considération que je lui croyais due. Il débuta par des réflexions générales sur les périls de la situation, sur la nécessité de sauver la République, sur les moyens à employer dans ce but, etc., etc. « Aux grands maux les grands remèdes, ajouta-t-il. Les banquiers ont encore de l'argent; il faut qu'ils viennent au secours du Trésor. Convoquez-les, enfermez-les dans un salon, et ne les laissez sortir qu'après

avoir obtenu d'eux un prêt de 60 à 80 millions. Si vous voulez, je me charge de l'exécution. » Je le remerciai poliment. Il m'a depuis accusé de communisme.

Un autre financier, se bornait à vouloir que le Gouvernement provisoire imposât à la Banque de France une simple émission de 800 millions !

Ces projets, cependant, n'étaient pas tous également singuliers, bizarres, vulgaires ou ridicules. Il y en avait de vraiment ingénieux et raisonnables. Dans les temps calmes, un ministre les consulterait avec fruit et en tirerait des applications utiles ; mais, par des voies plus ou moins droites, plus ou moins habilement tracées, les donneurs d'avis concluaient tous :

Ou à l'emprunt, soit volontaire, soit forcé ;

Ou au papier-monnaie, garanti, soit par les propriétés de l'État, soit par l'hypothèque sur les particuliers ;

Ou à une banque d'Etat qui, par la virtualité de sa puissance expansive, trouverait en soi les moyens de fournir à tous les besoins du Trésor, à toutes les nécessités du crédit public et du crédit privé;

Ou à l'anticipation des recettes futures;

Ou à la vente des forêts de l'État;

Ou à l'augmentation de l'impôt direct ou indirect, proportionnel ou progressif, sur le revenu ou sur le capital.

Cet emportement des esprits, cette précipitation à concevoir, à conseiller, à vouloir, découvrent, avec une lumineuse évidence, et la gravité du péril et la difficulté du salut. Quand tout l'équipage se jette en désordre à la manœuvre, c'est que le navire est en plein naufrage. Nous n'avions plus le temps d'imaginer de nouvelles combinaisons de lest, d'aménagement ou de voilure; il fallait boucher tout de suite, par le moyen le plus immédiatement efficace, la voie d'eau par où le navire som-

brait. Il fallait agir sur-le-champ, réussir sur-le-champ et à coup sûr. Un moment perdu, une faute commise, une tentative avortée, — et l'armée n'avait plus de solde, le rentier plus de revenu, le capitaliste plus d'intérêt, les employés de l'État plus d'appointements, les industriels plus de crédit, les ouvriers plus de salaires; ce cri terrible retentissait comme un coup de tonnerre d'un bout à l'autre de la France :

Aujourd'hui, le Trésor a suspendu ses payements !

III.

Examen des divers moyens proposés.

1° Emprunt national.

J'en avais, dès le premier jour, conçu l'idée. Malgré la connaissance du cœur humain, malgré l'expérience, je voulus en essayer. Il y avait tant d'enthousiasme partout! On m'encourageait si ardemment, et de toutes parts, à trancher dans le vif, à exiger beaucoup! Chacun, les yeux fixés sur son voisin, proclamait si haut la nécessité des sacrifices!... L'illusion, si j'en avais eu, dura peu. L'appel du patriotisme ne fut pas entendu. Quelques opérations intelligentes réalisées par quelques honorables capitalistes, quelques traits de dévouement sublime, et ce fut tout. Comme ressource, ce n'était rien.

2° Emprunt libre.

Un emprunt de 250 millions avait été

souscrit par la monarchie. Au 24 février, 80 millions étaient déjà perçus ; restaient à percevoir 170 millions. Mais la rente avait baissé à un taux où les souscripteurs avaient intérêt à abandonner. Ils avaient abandonné. Ouvrir un nouvel emprunt ? Pourquoi et comment ? A qui s'adresser ? Les banquiers, culbutés ou ébranlés, loin de pouvoir donner du crédit, en demandaient. Les capitalistes ? Ceux qui ne mettaient point leurs fonds en réserve les envoyaient à l'étranger.

Vendre à la Bourse les rentes appartenant à la Caisse d'amortissement ou à la Caisse des dépôts et consignations ? Mais à quel prix ? Une limite était nécessaire. Infailliblement précipitée, la rente l'aurait bientôt franchie.

3° Emprunt forcé.

Même après le péril passé, alors que la réflexion a repris son empire, bien des gens sont d'avis que nous aurions pu, honorablement et utilement, recourir à cette

sorte d'emprunt. C'est une erreur capitale, et je le prouve en peu de mots.

Qu'on ne l'oublie pas : ce qui dominait la question, c'était la nécessité d'une ressource immédiate. Or, l'emprunt forcé n'en donnait forcément qu'à distance. Il aurait fallu désigner les contribuables, les diviser en catégories, connaître ou du moins supputer la puissance contributive de chacun d'eux, opérer la répartition, dresser les rôles, etc., etc. Ce travail exigeait plus de deux mois ; trois mois auraient passé avant qu'il arrivât un écu au Trésor. Il en fallait dans les huit jours.

Je demanderai ensuite à quel taux l'emprunt aurait été livré? Au pair? Mais la rente était à 60 fr. ; elle descendait encore. Donner de la rente au pair lorsqu'elle est à 50 fr., c'est imposer au prêteur une perte de 50 fr. Dès lors, ce n'est plus un emprunt, c'est un impôt, un impôt forcé, un impôt sur quelques-uns. Mieux vaut alors y recourir sur-le-champ et ouvertement ; c'est plus net, plus loyal, plus franc.

Et puis, quels sont les gens riches? Combien passent pour tels qui ne le sont pas? Combien l'ont été qui ne le sont plus? Combien, dont la vraie fortune n'est point connue? Pour rester juste, il aurait fallu distinguer, et distinguer avec certitude. C'était alors nécessairement l'inquisition dans chaque commune entre les mains d'un homme ou de quelques hommes; dans la France entière, entre les mains d'un parti. C'était l'oppression, la violence, partant la haine partout suscitée, et, au bout, la guerre civile inévitable. J'ai vu cette extrémité; je n'ai pas voulu y aboutir. Au prix de ma popularité, de mon avenir peut-être, j'en ai détourné mon pays. Ce que je voulais, c'était un sacrifice à des circonstances suprêmes, une offrande de la patrie à elle-même; une prime d'assurance à son honneur, à sa sécurité; c'était une perception régulière, ce n'était point une razzia!

4° Papier-monnaie.

C'était, dans le premier moment, la pa-

nacée universelle. Et, de fait, le rôle du ministre des finances aurait été alors singulièrement simple et facile : une planche de cuivre, un graveur, du papier ; toutes les difficultés étaient vaincues !

Mais quel papier-monnaie? car il y en a de plusieurs sortes. Était-ce un papier d'État, émis et garanti par l'État, offert à la libre acceptation du public? Mais cette sorte de papier existait déjà : c'étaient les bons du Trésor. Or, ces bons, quoiqu'un intérêt considérable y fût attaché, quoique leur remboursement intégral fût certain, perdaient à la négociation 40 p. 100. Les rentes, autre papier d'État, perdaient environ 50 p. 100. Qu'auraient dès lors valu les nouvelles valeurs? Evidemment, moins que les bons du Trésor et moins que la rente. D'où, la nécessité de suppléer à la qualité par la quantité. Multipliées à l'infini, elles se seraient dépréciées à l'infini. Les émissions, portées à un milliard, n'auraient pas procuré à l'État 200 millions.

Dira-t-on qu'au lieu d'un papier garanti

par l'ensemble des ressources de l'État, on aurait pu émettre un papier garanti par des propriétés spéciales, par des revenus spéciaux ? Je répondrai d'abord, au point de vue moral, que ces propriétés spéciales forment la garantie des dettes antérieures de l'État ; que l'État n'a point le droit d'en frustrer les rentiers, les porteurs de bons du Trésor, les caisses d'épargnes, la caisse des dépôts et consignations, etc., etc. Je demanderai ensuite comment on peut admettre qu'une garantie spéciale vaille mieux, vaille plus qu'une garantie générale? Je demanderai si la garantie des forêts vaut mieux que celle des forêts, plus, les chemins de fer, les canaux appartenant à l'État, le produit général des impôts, etc., etc.? si, en un mot, la partie vaut plus que le tout?

La question revient ainsi au même point : la dépréciation forcée. De là, par une conséquence nécessaire, le cours forcé, c'est-à-dire l'obligation à tous les citoyens d'accepter le papier-monnaie pour sa valeur

nominale. Mais le cours forcé lui-même est-il un moyen sérieusement efficace? Qui ne sait le contraire? Qui ne sait comment on y échappe? Vous dites : — De par la loi, ce morceau de papier vaut 100 francs. — C'est bien! mais alors ce même objet, qui coûtait hier 10 francs en argent, on vous en demandera 100 francs en papier. Comment empêcherez-vous cela? Il n'y a qu'un moyen : le maximum. Après avoir fixé la valeur de l'argent, il faudra fixer la valeur des marchandises; et puis, enfin, il faudra forcer l'obéissance. Or, pour contraindre un homme à se ruiner volontairement, il n'y a qu'un procédé, c'est de le menacer d'un péril plus grand que la perte de sa fortune. Bon gré, mal gré, il vous faut aller jusqu'à l'échafaud. Oui! quoi qu'on veuille et quoi qu'on fasse, du papier-monnaie au cours forcé, du cours forcé au maximum, et du maximum à la guillotine, la conséquence est absolument inévitable. A défaut du raisonnement, l'histoire, hélas! ne le montre que trop.

5° Billets hypothécaires.

Ces inconvénients du papier-monnaie, fabriqué par l'État, ayant frappé beaucoup d'esprits, on imagina un papier garanti sur des propriétés particulières. De la sorte, chaque billet aurait eu sa garantie spéciale, et on aurait pu, sans danger, les multiplier à l'infini.

On ne voyait pas que c'était sous une autre forme la même chose ; c'était, de de plus, une hyprocrite reproduction de la loi de César. Chaque propriétaire pouvant à son gré monnayer sa propriété, la quantité des émissions aurait été de plusieurs milliards en quelques jours. La relation de la valeur nominale à la valeur réelle aurait baissé en progression géométrique : 100 fr. de papier auraient valu aujourd'hui 40 fr. ; demain, 20 fr. ; après-demain, 10 fr., et moins peut-être. Tous les débiteurs se seraient libérés de leurs dettes à 60, 80, 90 p. 100 de rabais.

Je ne veux blesser personne ; je sais com-

bien il y a d'hommes honorables parmi ceux qui ont cédé à cette illusion des billets hypothécaires à cours forcé ; mais les mêmes circonstances peuvent se représenter ; elles peuvent ramener les mêmes questions, et dès lors je dois le dire : les billets hypothécaires à cours forcé, c'est la liquidation violente et spoliatrice de la dette particulière, c'est la banqueroute organisée du débiteur au créancier, c'est le vol légalisé, le vol de plusieurs milliards.

6° Monnayage de la rente.

Des hommes ingénieux émirent une autre idée. Partant de ceci, que le capital d'un établissement de crédit n'est pas autre chose qu'une garantie, ils me disaient : « Il y a un certain chiffre au-dessous duquel la rente ne peut pas baisser : 30 fr., 25 fr., si vous voulez. Donc, à ce taux de 25 fr., la rente c'est de l'argent ; chaque 25 fr. de rente est un lingot. Émettez des billets sur ces lingots. »

Ces hommes ingénieux n'oubliaient

qu'une chose, c'est que la rente est une dette. Leur idée se réduisait donc à ceci : garantir une dette, par quoi ? Par une dette ! Que j'emprunte sur un titre qui m'est dû ; rien de plus naturel. Mais sur un titre que je dois moi-même, à coup sûr cette idée ne me serait point venue, et j'avoue que je ne la compris pas.

Il est bien vrai que la Banque a pu prêter au gouvernement sur dépôts de rentes. Mais, d'abord, ces rentes appartenaient non point à des particuliers, mais à la caisse d'amortissement, c'est-à-dire à l'État lui-même ; elles ne formaient point partie de la dette proprement dite. De plus, ces prêts étaient libres, non par le libre arbitre du gouvernement, mais par le libre arbitre de la Banque de France. La somme de rentes donnée en garantie dépassait la somme du prêt consenti. Et enfin, en cas de non payement, la Banque pouvait vendre les rentes qui lui avaient été attribuées, et réaliser ainsi sa créance.

Mais est-ce là l'opération proposée ?

Nullement. Comme je l'ai dit, c'était une multiplication de la dette par la dette elle-même, c'est-à-dire quelque chose de véritablement fantastique. Et à supposer que cela eût été praticable, la même question reparaissait toujours : c'était toujours le papier-monnaie, émis par le gouvernement, sans autre limite que sa volonté ; en d'autres termes, le cours forcé, le maximum et le reste.

7° Banque d'État.

On disait au milieu de la crise, on a dit depuis que le gouvernement aurait dû laisser tomber la Banque de France, et élever sur ses débris une banque d'État ; que cette banque aurait eu une puissance d'expansion incomparable, et qu'elle aurait fourni à tous les besoins du crédit public et du crédit privé.

Je ne discuterai pas la question en principe. Je reconnaîtrai, si l'on veut, que, dans une époque normale, la création d'un tel établissement est possible, qu'elle peut être utile, et je sais très bien qu'en matière de

crédit, le dernier terme de la perfection n'est pas encore atteint.

Mais, dans les circonstances où nous nous trouvions, je soutiens qu'il n'aurait pas été possible de commettre une plus lourde faute, d'imaginer une plus grande folie. Si la Banque de France avait succombé, savez-vous ce qui serait advenu ? Pas un seul billet de banque n'aurait eu cours, et il aurait fallu des années pour le faire entrer de nouveau dans les habitudes. Quel était d'ailleurs notre mal ? L'absence de crédit. Et l'on aurait voulu créer un établissement de crédit sur un crédit absent ! En d'autres termes, créer la vie avec la mort !

La Banque de France s'est infiltrée dans les habitudes, parce qu'elle a pénétré dans la confiance par quarante années d'une gestion prudente et sage presque à l'excès. Pour implanter en un jour dans les relations une banque d'État, il faut la contrainte. Or, je l'ai déjà dit ailleurs : en matière de crédit, il n'y a rien de plus impuissant que la force.

Je m'arrête un moment et j'insiste.

On a préconisé le papier-monnaie comme un instrument de démocratie. L'on a pensé et l'on a dit que s'il était ruineux pour les capitalistes, il offrait aux travailleurs de nombreux avantages. C'est une erreur radicale. J'affirme, au contraire, que c'est surtout au point de vue du sentiment démocratique, de l'intérêt démocratique, de la saine logique démocratique qu'il doit être condamné.

La conséquence première de toute émission de papier-monnaie, c'est de changer immédiatement le rapport de la valeur des objets avec la monnaie légale. Plus les émissions s'accroissent, plus s'avilit la valeur du signe monétaire et plus s'élève le prix des marchandises. Croit-on que le taux des salaires s'élèvera en proportion? Non, évidemment, et par une raison bien simple. C'est que l'ouvrier, forcé de travailler pour vivre, est toujours plus ou moins à la discrétion de celui qui donne le travail; tandis que le marchand, n'étant

pas obligé de vendre, n'est nullement contraint de subir la loi de l'ouvrier. On peut même ajouter que si l'un des deux est réduit à subir la loi de l'autre, c'est l'ouvrier qui devra plier. De là, cette conséquence inévitable que, sous l'empire du papier-monnaie, le travail de l'ouvrier lui rapportera moins d'argent et que la vie lui coûtera plus cher.

Même résultat pour le travailleur des campagnes et pour le petit propriétaire. Le signe monétaire, n'ayant plus de base certaine, subit chaque jour des variations considérables, et toujours dans la voie de la dépréciation; en sorte que, au bout d'un peu de temps, les producteurs ruraux se trouvent avoir échangé une marchandise contre un chiffon, un capital réel contre un capital fictif. Le seul moyen qu'ils aient d'échapper au désastre, c'est de ne pas vendre leurs denrées. Mais le cultivateur qui ne vend pas ses denrées se ruine. Le cultivateur qui ne vend pas ses denrées affame les consommateurs. Le cultivateur

qui affame les consommateurs est accusé d'accaparement. Et l'histoire nous dit les terribles vengeances de la colère et de la faim contre les accapareurs vrais ou supposés, volontaires ou involontaires.

De même encore pour tous les services et pour toutes les productions et consommations qui dépendent de l'État. Cette monnaie dont il fixe la valeur, l'État est le premier tenu de la recevoir pour son prix légal. C'est l'anéantissement du budget des recettes avec toutes les conséquences qui en résultent ! Les employés de l'État sont tenus de la recevoir également et du Trésor et des particuliers. Quelle est alors leur situation ? Marins, soldats, ouvriers des ports et des arsenaux, fonctionnaires de tout ordre et de tout degré sont réduits à la misère; et du contre-coup sont anéanties toutes les productions qu'ils alimentent.

Que deviendraient ensuite les grands établissements publics, la Banque de France par exemple ? J'expliquerai plus tard com-

ment, après avoir été trois fois sauvée par le gouvernement de la République, la Banque, à son tour, sauva la République. Eh bien! sans l'énergique, sans l'invincible opposition du ministère des finances à toute émission de papier, ce double salut n'était pas possible. Envahie par le papier-monnaie, la Banque perdait son capital. Elle était détruite; toutes les industries qu'elle fait vivre et qui font vivre les ouvriers tombaient avec elle. C'était la ruine universelle.

Ainsi, je le répète, condamné par le raisonnement, condamné par la science, condamné par l'histoire, le papier-monnaie est encore plus irrémissiblement condamné au point de vue de la justice et de l'humanité, c'est-à-dire au point de vue de la démocratie. Que si la première République a eu des assignats, ce n'est pas une raison pour que nous en ayons. C'est une raison, au contraire, pour que nous n'en ayons pas. Ne poussons pas jusqu'au fétichisme le culte des souvenirs. Nos pères

ont subi de terribles tempêtes : évitons les écueils où ils se sont brisés. Nous savons des choses qu'ils ignoraient. Nous les savons grâce à eux. Profitons de la science que leur dévouement nous a faite. Ils ont commis de grandes fautes et des actions héroïques. Imitons celles-ci, n'imitons pas les autres.

2° De la vente des bois de l'État.

Tous les pouvoirs précédents ont aliéné des quantités plus ou moins considérables des forêts de l'Etat. Seule, jusqu'ici du moins, la République n'a point eu recours à cet expédient. Les 75 millions attribués à la Banque par le traité des 150 millions ne sont, en réalité, qu'une garantie dont le Domaine pourra se ressaisir, lorsque la prospérité revenue permettra au Trésor de rembourser les sommes qu'il aura définitivement reçues. J'avais, il est vrai, requis et obtenu du Gouvernement provisoire l'autorisation d'aliéner pour 100 millions de forêts appartenant au domaine de la cou-

ronne, redevenu domaine de l'État, et pour 100 millions de forêts nationales. Mais, dans ma pensée, ce n'était là, si je puis ainsi dire, qu'une agacerie à la confiance. Je voulais faire apparaître aux imaginations malades l'immensité des ressources dont la France pourrait disposer *in extremis*. Mais en même temps, dans l'exposé des motifs du décret, je prenais soin de déclarer que cette ressource n'était point d'une réalisation immédiate. Même, au plus fort de cette terrible crise, je ne voulais pas vendre, à moitié prix de sa valeur réelle, le plus clair de la fortune de la France.

9° De l'aliénation des recettes futures.

C'était là un expédient assez commode. Un membre du Gouvernement provisoire le soumit au conseil. Il s'agissait de faire souscrire aux contribuables des billets représentant le chiffre de leurs contributions de 1849, et au besoin de 1850; de négocier ces billets à la Banque, et d'en appli-

quer le produit aux besoins immédiats du Trésor.

Je m'y opposai. D'abord, pour fabriquer ces billets, les présenter à la souscription de chaque contribuable, obtenir de gré ou de force sa signature, il fallait du temps. Or, je le répète encore une fois, le temps manquait. Quelques jours à peine étaient devant moi ; je n'en pouvais pas perdre un seul.

En second lieu, la Banque n'était pas alors en mesure de nous aider ; c'était juste le moment où nous étions contraints de décréter le cours forcé. Si, au milieu de cette crise, lorsque la défiance était partout, avant d'avoir donné à la Banque des marques réitérées, éclatantes de bon vouloir, le gouvernement eût pesé sur elle pour en obtenir les sommes considérables dont il avait besoin, il risquait de tout compromettre. La Banque, d'ailleurs, était alors impuissante. La masse des effets en souffrance s'élevait presque au niveau de son capital. Avant de lui de-

mander des secours, il fallait la dégager.

De plus, je tiens que l'opération est en soi mauvaise et malhonnête. — Mauvaise, l'état actuel de l'Espagne en est la preuve. L'histoire financière de tous les peuples le prouve également. Toute anticipation est un désordre; tout désordre est une ruine. Un état qui anticipe sur les recettes des années suivantes est un état perdu. S'il se relève jamais, ce n'est qu'avec beaucoup de temps, après de longues souffrances, au prix des plus grands sacrifices. — Malhonnête, car un ministre qui consomme les ressources de l'avenir ne fait que se débarrasser sur ses successeurs du mal dont il est lui-même travaillé.

Au fond, la dette flottante que la monarchie nous avait léguée, et qui nous écrasait, n'était pas autre chose qu'une anticipation sur les recettes dont nous aurions dû pouvoir librement disposer. Cette faute, ce crime que la monarchie avait commis contre nous, j'ai la fierté, et, si vous le voulez, l'arrogance de dire que nous étions

trop honnêtes gens pour les commettre contre nos successeurs. L'abnégation est une souffrance ; elle n'est pas un déshonneur.

Ainsi, après avoir tout examiné, tout considéré, tout pesé ; après avoir rejeté, comme dangereux, immoraux, insuffisants ou inapplicables, les divers moyens de salut qui nous étaient offerts, nous revenions au point de départ, c'est-à-dire à l'alternative, ou de demander à la France de se sauver par un grand, par un généreux effort, ou de dresser le bilan de la monarchie et de laisser passer la banqueroute.

De la banqueroute considérée comme moyen de liquidation.

Au point de vue moral, pas de discussion. Supprimer, par le droit de la force, une dette librement contractée, c'est voler. Le vol est un crime vil.

Mais, quelques personnes ont pensé, ont dit peut-être, que la banqueroute, si elle

était une mauvaise action, était une bonne affaire. Je veux examiner la question à ce point de vue; je veux qu'on sache qu'elle est, comme moyen de liquidation, la valeur vraie de la banqueroute; si, par exemple, au mois de mars 1848, elle aurait suffi à nettoyer notre situation financière.

C'est une question de chiffres : voyons les chiffres.

Il nous fallait, 1° pour remplacer l'emprunt ouvert par la monarchie et abandonné par les souscripteurs, 170 millions destinés aux travaux publics; 2° pour rembourser les sommes dues aux communes, aux hospices, aux caisses d'épargne (versement promis de 100 fr. par livret), etc., 110 millions; 3° pour l'armée, la garde mobile, les comptoirs d'escompte et autres dépenses déjà énumérées, plus de 120 millions; en total, au moins 400 millions.

Or, qu'aurait produit la suppression de la dette au 24 février ?

Déduction faite des rentes appartenant

à la caisse d'Amortissement, la dette publique se décompose ainsi [1]:

Rentes appartenant aux établissements publics, savoir : la caisse des dépôts et consignations, la caisse des invalides de la marine, les communes, les hospices, les caisses d'épargne, la Légion d'honneur et autres établissements publics : environ 43 millions.

Rentes appartenant aux établissements particuliers et aux particuliers : 132 millions.

Intérêts des bons du Trésor : 15 millions.

La suppression ne pouvait, évidemment, toucher qu'à cette dernière partie de la dette; car, pour les communes, pour les invalides de la marine, pour la Légion d'honneur, pour tout ce qui est service public, ce qu'on aurait retranché sous forme de rente, il eût fallu le restituer sous forme de subvention.

[1] Consulter le compte général de l'administration des finances pour 1847, p. 452 à 457.

147 millions. Telle était donc l'économie résultant de la banqueroute! Retranchée des 400 millions ci-dessus, cette somme nous laissait toujours en présence d'une charge extraordinaire de 253 millions.

A moins de faire banqueroute aux services publics, comme à la dette; à moins de suspendre la solde des soldats, des marins, des employés, comme le revenu des rentiers; de ne pas rembourser aux ouvriers leurs dépôts aux caisses d'épargne, c'est-à-dire, à moins d'abdiquer le nom de la France, il était indispensable de pourvoir à cette charge. Comment?

Notre plan, à nous, était celui-ci : nous voulions recourir successivement à l'impôt et au crédit. Demander d'abord à l'impôt ce qu'il lui était véritablement possible de donner; puis, la Banque étant sauvée, le crédit étant sauve-gardé et raffermi, demander au crédit, par l'intermédiaire de la Banque, le complément des nécessités du Trésor.

Mais, dans le système de la banque-

route, l'exécution de ce plan devenait radicalement impossible. En détruisant la dette, on tuait du même coup le crédit. L'impôt restait alors comme seule ressource, et il aurait fallu lui demander, au lieu des 160 millions que nous en voulions tirer, 253 millions au moins ; au lieu de 45 centimes, plus de 80 centimes.

Que les habitants des campagnes le comprennent bien ; que tout ce qui n'est pas rentier le comprenne bien : la banqueroute, que beaucoup de gens ont cru défavorable aux rentiers seuls, eût été en réalité défavorable à tout le monde.

En effet, les rentes sont extrêmement divisées : elles le sont bien plus aujourd'hui qu'à aucune autre époque de l'histoire. Une multitude de petits rentiers, privés de leur revenu, se serait donc trouvée en proie à la misère et à la faim : ils auraient réclamé les secours du gouvernement. Un refus était-il possible ? Non. Nécessité donc, obligation morale et politique de leur donner du pain. Avec quoi ? Avec

l'argent du Trésor, ce qui diminuait d'autant la prétendue économie obtenue par la banqueroute.

Ce n'est pas tout. La banqueroute eût jeté dans toutes les transactions une perturbation telle que, pendant bien longtemps, les recettes auraient considérablement baissé. A combien peut-on évaluer le chiffre de cette réduction ? L'histoire prouve qu'en l'évaluant à 153 millions, on reste de beaucoup au-dessous de la vérité. Le déficit produit dans le budget des recettes par la banqueroute eût donc largement compensé, sinon dépassé, l'économie réalisée sur le budget des dépenses.

Je ne parle pas de la diminution du travail, résultant de la ruine des rentiers, résultant de la nullité des transactions, des ouvriers réduits par là aux extrémités de la faim et du désespoir, et qu'il aurait fallu nourrir.

Quant au crédit public, pour le moment il était perdu ; pour l'avenir, longuement altéré. Un moment serait venu cependant

où il aurait fallu y recourir pour achever les grands travaux publics, pour en entreprendre de nouveaux, pour les grandes dépenses de la paix ou pour celles de la guerre. A quel taux un emprunt eût-il été contracté alors? à 100 francs? à 90? à 80? Non; mais à 40, à 30 ou même à 20 francs. En sorte que l'État aurait perdu plus du double ou du triple du capital emprunté, perdu trois et quatre fois l'économie obtenue par la banqueroute.

Le vrai moyen de sortir des embarras financiers, d'en sortir au meilleur marché possible, ce n'est pas de tuer le crédit, c'est de le maintenir. En maintenant le crédit par la loyauté, un État, la France du moins, trouvera toujours à emprunter annuellement la somme nécessaire au payement des intérêts de sa dette; il trouvera toujours le moyen d'attendre que le retour de la prospérité lui permette de réduire sa dette, ou même de l'éteindre par un système d'amortissement sagement combiné.

Oui, plus on creuse ce hideux problème

de la banqueroute, et plus on se sent saisi d'horreur à la vue de ses résultats. Mais c'est là aussi ce qui rassure. La banqueroute n'est pas seulement une mauvaise action, elle est surtout une mauvaise affaire. Ici l'honneur est comme partout d'accord avec l'intérêt bien entendu. Il n'y a pas seulement honneur, il y a profit pour tous les citoyens à ce que l'État respecte ses engagements ; et l'on peut dire de la loyauté, en matière de finances, ce que Bacon disait avec une si grande profondeur de la religion : « Un peu d'esprit « en éloigne ; beaucoup d'esprit y ramène. »

IV.

Dernière ressource. — La Banque de France. — L'impôt.

Tous ces divers moyens successivement examinés, successivement écartés par les raisons que je viens de dire, que restait-il? Deux seules ressources : d'abord, l'impôt proprement dit, et, après l'impôt, la Banque de France.

La Banque devait son concours au Trésor. Sauvée trois fois par le gouvernement de la République, d'abord par le refus de prolonger les échéances; en second lieu, par le décret qui l'autorisait à ne point rembourser ses billets en espèces; et enfin, par notre opposition invincible à toute émission de papier-monnaie, la Banque de France était moralement tenue de rendre à son tour les services qu'elle avait reçus. Je dois lui rendre cette justice, qu'elle a loyalement rempli ce devoir en ouvrant

successivement au Trésor un compte d'avances de 50 millions, sans intérêt; un autre compte de 150 millions, à l'intérêt de 4 p. 100; et un crédit de 30 millions, aussi à 4 p. 100, à la caisse des dépôts et consignations; en tout, 230 millions.

Mais, d'une part, ces 230 millions ne suffisaient pas encore, puisque les besoins dépassaient 400 millions; et d'un autre côté, par les raisons que l'on a déjà vues, la Banque n'était pas en mesure, le 15 mars, d'avancer un centime au Trésor.

Restait donc en définitive, comme seule et unique ressource, l'impôt. Quel impôt?

Serait-ce l'impôt indirect? Tout le monde sait que cet impôt a pour base la consommation. Conséquemment, son produit s'élève ou s'abaisse, suivant que la consommation elle-même augmente ou diminue. Or, à la suite de toute révolution, la consommation s'arrête forcément; et quand la consommation s'arrête, ce n'est pas un bon moyen de la raviver que de la ren-

chérir. Impossible de songer à ce moyen.

Il eût été d'ailleurs radicalement contraire au principe du nouvel ordre de choses. Dès le 29 février, à l'Hôtel-de-Ville, le Gouvernement provisoire avait annoncé qu'il modifierait profondément l'ancien système des impôts, surtout en ce qui concerne les contributions indirectes. Par leur nature, par leur mode de répartition, ces charges pèsent proportionnellement plus sur le pauvre que sur le riche. Il y a donc là un affranchissement que la République doit au pauvre, au travailleur. Ce que l'oligarchie britannique exécute chaque jour dans un intérêt industriel et de domination, la République française doit le réaliser dans un intérêt moral et d'humanité.

Pour mon compte, j'ai toujours pensé, je pense que la science et la justice sont d'accord à vouloir que l'impôt soit prélevé sur le revenu, non sur le travail ; sur le superflu, non sur le nécessaire. Je pense que le remaniement des charges publiques, exécuté sous l'empire de ces idées, aura

pour inévitable effet de diminuer les frais de production, d'en augmenter conséquemment l'étendue, de fournir ainsi à meilleur marché les objets de consommation, d'accroître par-là le mouvement intérieur des échanges, de donner ensuite au commerce extérieur une impulsion énergique, et enfin d'accroître, dans des proportions inconnues jusqu'ici, la richesse, la prospérité, la puissance de la France.

Cette conviction de toute ma vie, je voulais immédiatement l'appliquer. Le Gouvernement provisoire le voulait aussi. Notre résolution première, résolution prise à l'unanimité, fut donc de décréter l'impôt sur le revenu, l'income-tax. Cet impôt, qui a permis à l'Angleterre de soutenir pendant vingt ans toutes les armées de l'Europe coalisée, qui lui permet encore aujourd'hui de dégrever les matières premières que son industrie emploie, et de diminuer le prix de la subsistance du peuple, — cet impôt devait facilement procurer à la République les ressources nécessaires

pour vaincre toutes les difficultés de sa situation. Je fus donc chargé de préparer l'exécution de ce plan. Mais, dès les premiers pas, je me vis arrêté par le même obstacle que j'avais tant de fois rencontré : le temps ! Après une étude aussi approfondie que rapide, après avoir consulté les hommes spéciaux, je reconnus avec douleur qu'il était au-dessus de la puissance humaine d'établir une perception quelconque sur le revenu, avant trois mois, deux mois tout au moins. Je n'avais que huit jours !

Quant à l'impôt sur le capital, c'est, au fond, la même chose que l'impôt sur le revenu. Sous une face différente, c'est la même question, avec la même portée, les mêmes conséquences, le même avantage, les mêmes inconvénients.

Bon gré, mal gré, en dépit de tous les systèmes, de tous les efforts, de toutes les volontés contraires, j'étais donc rejeté, de position en position, à une seule et dernière issue : l'impôt direct, dont les rôles

étaient distribués, et dont la perception pouvait avoir lieu le lendemain même du jour où le décret aurait été rendu et promulgué. Forcé d'y recourir, je conçus du moins la pensée de l'assimiler le plus possible dans la pratique à l'impôt du revenu, de le faire peser principalement sur ceux qui pouvaient le payer, d'en décharger les autres. On verra plus loin comment j'y arrivai.

Le Gouvernement provisoire décrète un impôt sur les quatre contributions directes.

Convoqué au ministère des finances, le conseil s'y réunit le 16 mars à midi. J'exposai brièvement les motifs qui nous réduisaient à la nécessité de réclamer du pays une ressource extraordinaire.

Tout le monde était d'accord là-dessus, et je puis dire qu'il n'y avait alors sur cette question qu'une opinion, qu'une voix dans la France entière. De toutes parts, en effet, les incitations venaient à l'envi. Ca-

pitalistes, banquiers, représentants des premières maisons de commerce, propriétaires, cultivateurs grands et petits reconnaissaient, proclamaient tous la nécessité d'un effort pour sauver le pays. « Nous le « savons, — disaient-ils, — un cataclysme « social est imminent. Pour le conjurer, il « vous faut des moyens, de grands moyens. « N'hésitez pas. Demandez-nous le quart, « le tiers de nos biens, de nos fortunes: « pourvu que le reste nous soit conservé, « nous serons contents; nous vous remer- « cierons de nous avoir sauvés et le pays « avec nous. »

On convenait en outre de la vérité de cet axiome économique: — que la terre doit être ménagée dans les temps calmes afin de pouvoir suffire aux nécessités des grandes crises. On rappelait que, dans des circonstances plus ou moins graves que celle où nous nous trouvions, tous les gouvernements y avaient recouru. Sans remonter plus haut que 1813, pour subvenir aux préparatifs de la guerre, Napoléon n'avait-

il pas ajouté 100 centimes aux contributions des patentes, des portes et fenêtres et 30 centimes aux contributions foncière, personnelle et mobilière ?

En 1814, n'imposait-il pas encore 50 centimes à la contribution foncière ; 100 centimes à la contribution personnelle et mobilière ; 100 centimes sur les portes et fenêtres ?

En 1815, nouvelle charge. Louis XVIII frappait les départements d'une contribution de guerre de 100 millions.

En 1816, il continuait la contribution extraordinaire de 100 centimes décrétée en 1814 par Napoléon, et, la paix venue, la tranquillité rétablie, cette contribution se perpétuait, en tout ou en partie, pendant toute la durée de la Restauration, sous le nom de *Centimes additionnels sans affectation spéciale.*

En 1830, c'était Louis-Philippe. Celui-là surgissait au milieu de circonstances incomparablement favorables. La restauration ne lui laissait pas des finances en dé-

route ; le crédit privé n'était pas anéanti. Que faisait-il cependant ? Loin d'exonérer les contribuables de cette surcharge des centimes additionnels de l'empereur, il en élevait le chiffre de 10 à 17 ; puis, il y ajoutait 30 centimes extraordinaires au budget de 1832. Et enfin, il prolongeait ce chapitre des *Centimes additionnels sans affectation spéciale* jusqu'en 1848, époque à laquelle il s'élevait à 18 centimes.

Fort de ces précédents, fort de la justice, de la nécessité, de l'évidence, de l'état des esprits, je déclarai que pour suppléer à l'impôt du revenu, qui ne pouvait être immédiatement appliqué, il y avait lieu de demander à la France une ressource extraordinaire sur les quatre contributions directes.

Ma proposition fut admise en principe sans contestation et à l'unanimité. La délibération commença sur l'exécution de la mesure.

Première question.

Le nouvel impôt frapperait-il sur le prin-

cipal seulement, ou bien tout à la fois sur le principal et sur les centimes additionnels ?

Je reconnus qu'il serait désirable, qu'il serait juste de ne frapper que le principal ; mais il y avait une impossibilité : la nécessité absolue de refaire de nouveaux rôles, travail qui eût ajourné à deux mois le commencement de la perception.

Seconde question.

Quelle serait la quotité de l'impôt ?

2 fr. — 1 fr. 50 c. furent successivement proposés et rejetés. Sur le chiffre de 1 fr. la discussion fut longue et vive. La majorité y était acquise. — 400 millions sont indispensables, disait-on. En imposant 1 fr., vous les aurez, et vous pourrez tenir en réserve pour l'avenir, pour la guerre si elle éclate, les autres moyens financiers.

J'objectai que, à raison de la disette, de la crise de 1847 et des circonstances présentes, je ne croyais pas que le pays fût en état de porter une si lourde charge ; qu'ayant

lieu de compter sur le concours ultérieur de la Banque, il ne fallait demander au pays que le sacrifice rigoureusement nécessaire; que 45 centimes suffiraient aux besoins actuellement constatés ou prévus.

Le chiffre de 45 centimes fut adopté.

Troisième question.

L'impôt frapperait-il indistinctement tous les contribuables?

45 centimes devaient donner un produit brut de 190 millions. Je proposai de réduire ce chiffre à un produit net de 160 millions, et d'appliquer les 30 millions restants au dégrèvement total ou partiel des contribuables pauvres ou malaisés. M. Ledru-Rollin ayant réclamé le bénéfice de l'exemption en faveur des petites cotes indistinctement, je fis observer que ce terme *petites cotes* avait quelque chose de trop vague; que la limite serait nécessairement arbitraire, et partant vexatoire; que de très petites cotes appartenaient souvent à des propriétaires très riches, et qui en

avaient un très grand nombre; qu'ainsi la proposition manquerait, en beaucoup de cas, le but de son auteur; et qu'enfin il était plus sûr, plus équitable d'avoir égard à la situation de chaque contribuable individuellement, et de dégrever ceux qui seraient notoirement dans l'impossibilité d'acquitter l'impôt.

Ces observations furent approuvées : le gouvernement les valida.

Précautions prises pour alléger le poids de l'impôt.

Le meilleur moyen de soulager le pays, c'était de lui restituer dans le plus bref délai possible l'argent qu'on lui demandait. Avec le décret relatif à l'impôt des 45 centimes, je proposai à la sanction de mes collègues les dispositions suivantes :

Paris, 16 mars 1848.

Le Gouvernement provisoire ;

Vu le décret en date de ce jour, qui décide l'imposition des 45 centimes additionnels sur le montant des quatre contributions directes ;

Considérant que l'un des premiers devoirs du

gouvernement de la République est de porter remède aux maux qui, depuis quatre années, désolent l'agriculture, l'industrie et le commerce;

Considérant que la plus urgente nécessité de ces trois éléments de la richesse publique, c'est le crédit;

Considérant que la plupart des établissements de crédit privé sont aujourd'hui paralysés;

Considérant qu'il importe de fournir aux industriels le moyen d'assurer la continuation du travail aux nombreux ouvriers employés dans les ateliers;

Décrète :

Art. 1er. Une somme de soixante millions est mise à la disposition du ministre des finances.

2. Cette somme de soixante millions sera répartie entre les divers comptoirs, qui, aux termes et suivant les dispositions de notre décret du 9 mars 1848, seront successivement formés à Paris et dans les départements, dans tous les grands centres agricoles, industriels et commerciaux.

3. La répartition sera basée sur la nature particulière et l'importance proportionnelle des besoins des localités.

4. Le membre du Gouvernement provisoire, ministre des finances, est chargé de l'exécution du présent décret.

En vertu de ce décret, j'activai de tout mon pouvoir la création des comptoirs d'escompte. Pour exciter le zèle des souscripteurs, je m'empressai de mettre à la

disposition de ces établissements toutes les sommes dont je pus disposer, par des mandats sur la perception des 45 centimes. Paris, Lyon, Marseille, Rouen, le Havre, Nantes, Angers, Lille, Saint-Quentin, Poitiers, Mulhouse, Louviers, Elbeuf, Bayonne, et cinquante autres villes, reçurent ainsi le vivifiant secours d'un crédit qu'elles n'espéraient plus. Plusieurs de leurs magistrats m'ont dit alors que nous les avions sauvées de la guerre civile.

Cela est vrai, dit-on, les villes ont été sauvées ; mais les campagnes ? quels avantages leur a valus cette mesure ?

J'ai déjà dit que, par les 45 centimes, la France s'était rachetée du papier-monnaie. Or, le papier aurait bouleversé les campagnes de fond en comble, et les aurait ruinées pour dix ans, pour vingt ans ! Et puis, de quoi donc vivent les campagnes ? N'est-ce pas uniquement de la consommation des villes ? Si Paris, Lyon, Lille, Bordeaux, toutes les grandes agglomérations de population, n'achetaient plus

les produits de l'agriculture, que deviendraient les producteurs agricoles? Ouvrir un crédit à une ville, c'est ouvrir un débouché aux campagnes qui l'environnent. Malgré leur rivalité séculaire, éternelle sans doute, il y aura toujours entre elles une solidarité infrangible. Ranimer le travail dans un grand centre de consommation, c'est le ranimer du même coup, par la voie la plus droite et la plus efficace, dans le rayon de production qui l'alimente.

Mais ce n'est pas tout. Un secours plus direct, un plus large dédommagement était réservé aux campagnes. L'impôt qui pesait plus particulièrement sur elles, et qui depuis des siècles leur était le plus odieux, l'impôt du sel, fut aboli. C'était une recette de 70 millions par an; c'était, en deux années, la compensation des 45 centimes; c'était pour le Trésor un sacrifice permanent en échange du sacrifice d'un jour. Le Gouvernement provisoire n'hésita pas. Il dota les campagnes d'un bienfait qui n'a pu leur être entièrement retiré.

On jouit encore du bienfait ; on ne subit plus la charge de l'impôt : qu'importe ! la gratitude a disparu, les rancunes durent encore. C'est tout simple, et je n'ai point la frivolité d'en être surpris.

Ménagements prescrits à l'égard des pauvres et des malaisés.

L'impôt des 45 centimes était donc une mesure de salut, non de fiscalité. Le Gouvernement provisoire convoquait le dévouement, non la misère. Sous l'empire de cette pensée, j'adressais, dès le 18 mars, aux Commissaires du gouvernement une circulaire dans laquelle se lit ce passage :

« L'intention du Gouvernement provi-
« visoire étant que la contribution extraor-
« dinaire n'ait rien de trop rigoureux, les
« contribuables qui seraient notoirement
« hors d'état de la supporter, pourront en
« être dégrevés dans une équitable me-
« sure. A cet effet, le maire assisté du per-
« cepteur et d'un ou plusieurs répartiteurs,
« dressera dans la forme des états irrécou-

« vrables un état nominatif des contri-
« buables à qui, en tenant un juste compte
« de leur position et des impérieuses né-
« cessités du Trésor, il serait possible de
« faire remise d'une partie ou de la tota-
« lité de la contribution extraordinaire. »

Cette instruction n'ayant pas été suffisamment répandue ou comprise, le Gouvernement provisoire rendit le 5 avril un nouveau décret dans lequel « considérant « que l'impôt doit naturellement peser sur « ceux qui sont en état de le payer », il réitérait de nouveau aux maires et aux employés de l'administration des finances l'injonction de décharger, totalement ou partiellement, de la contribution les pauvres et les malaisés. C'était faire du dégrèvement un annexe à la loi, une seconde loi. Et, pour rendre impossible toute fraude et toute négligence, pour que chaque contribuable connût bien et la pensée du gouvernement et son droit, le ministre de l'intérieur fut chargé de faire publier le

décret à son de trompe dans toutes les communes de la République.

Le 25 avril, je renouvelais dans une nouvelle circulaire impérative les mêmes instructions.

Si ces injonctions eussent été loyalement suivies, voici quel en eut été le résultat. Avec les 30 millions consacrés par la sollicitude du Gouvernement provisoire au soulagement des contribuables malheureux ou gênés, on aurait pu effectuer les réductions suivantes :

Sur	5,540,000 cotes à 5 fr., et au-dessous,	moyenne,	2 fr. 50 c.	13,850,000 fr.
	1,818,000 cotes de 5 à 10 fr.,	»	7 fr.	12,726,000
	1,614,000 cotes de 10 à 20 fr.,	»	14 fr.	22,596,000
	791,000 cotes de 20 à 30 fr.,	»	25 fr.	19,775,000
	9,763,000			68,947,000 fr.
	3,254,000 cotes, à déduire 1/3 appartenant à des personnes aisées,			22,982,000
Sur	6,509,000 cotes.		Total.	45,965,000 fr.

L'impôt à 45 centimes pour franc. 20,684,000 fr.

On pouvait ensuite évaluer les réductions à faire sur les contributions personnelle, mobilière, des portes et fenêtres, des patentes. — Sur 139 millions, un sixième environ, 23,166,000 fr.

Impôt à 45 centimes pour franc. 10,424,000

Total des réductions. 31,108,000 fr.

Dès lors restaient seules soumises à l'impôt :

	3,254,000 cotes au-dessous de 30 fr.
	1,748.000 cotes au-dessus de 30 fr.
Total.	5,002,000 cotes à des personnes pouvant payer.
	6,509.000 cotes affranchies.
	11,511,000 Total des cotes en France.

Ainsi, on le voit, si ce travail eût été fait, si le tableau des cotes irrécouvrables eût été établi comme nous l'avions décrété,

comme nous l'avions itérativement ordonné, ceux-là seuls qui pouvaient acquitter l'impôt, l'eussent payé ; et, dès lors, ce n'était plus en réalité qu'un impôt proportionnel sur le revenu.

Pourquoi cette œuvre de justice, cette œuvre de sage politique n'a-t-elle pas été accomplie par les maires, par les percepteurs, par les répartiteurs ? Si le travail a été fait par eux, pourquoi n'a-t-il pas été approuvé par les commissaires ou par les préfets ? S'il a été approuvé, pourquoi n'a-t-il pas été mis à exécution ? Pourquoi les 30 millions attribués par nous aux contribuables ne leur ont-ils pas été complétement restitués [1] ?...

Et sur qui doit tomber la responsabilité de ce déni de justice ? Sur le Gouvernement provisoire ? Au jour de sa chute, la perception était à peine commencée ? Sur moi ? Je sortais du ministère en même temps

[1] Sur 192 millions, chiffre nominal, on a perçu 175 millions, 15 millions en sus du chiffre réel que nous avions fixé.

qu'il se retirait. Sur le ministre des finances de la Commission exécutive? Après avoir énergiquement tenu la main à l'exécution du décret et du dégrèvement, il quittait le pouvoir avec ses amis n'ayant perçu des 45 centimes, décrétés à nouveau par l'Assemblée nationale, qu'une somme de 88 millions [1].

Mesures complémentaires.

Quelques mesures restaient à prendre pour conduire progressivement les finances de la République vers le but que le Gouvernement provisoire avait assigné : l'établis-

[1] 88 millions, voilà ce que nous avons reçu. Dans le même temps, voici ce que nous avons payé :

Sur la dette flottante léguée par la monarchie à la république.

Bons du Trésor (sur 81,620,000 éteints).	30,000,000 fr.
Traites du caissier.	3,000,000
Effets divers.	3,000,000
Communes et établissements divers.	34,000,000
Caisses d'épargne.	18,000,000
Receveurs généraux.	42,000,000
	130,000,000 fr.

sement d'un impôt général sur le revenu.

Les fonctionnaires de l'État devaient aux autres citoyens l'exemple du dévouement : ils furent les premiers atteints. Le 14 avril, un décret fut rendu, qui assujettissait à une retenue proportionnelle et progressive tous les traitements payés sur les fonds du budget ou pour le compte de l'État. Etaient seuls exceptés de la retenue les traitements pensions ou dotations au-dessous de 2,000 fr., et les armées actives jusqu'au grade de chef de bataillon et de capitaine de corvette exclusivement.

Il était également de toute justice de soumettre à l'impôt les capitalistes qui, ayant placé leurs fonds sur hypothèques, sont les véritables propriétaires du sol et qui, cependant, s'étaient toujours dérobés jusqu'alors à la nécessité des sacrifices. La proposition en fut faite par M. Carnot, qui la formula ainsi :

« Le ministre des finances est invité à « faire étudier cette question : les 45 cen-

« times additionnels aux quatre contribu-
« tions directes ne pourraient-ils pas être
« étendus aux créanciers hypothécaires
« comme une première application de
« l'impôt sur le revenu ? »

En conséquence, je proposai et le Gouvernement provisoire décréta, le 19 avril, l'établissement d'un impôt de 1 pour 100 du capital sur les créances hypothécaires. Plus tard, ce décret fut attaqué comme portant atteinte au crédit foncier, et l'Assemblée nationale le rejeta. Cette objection était-elle juste? Non ! car le décret ne statuait que pour un an, et ne touchait qu'à des faits accomplis.

On aurait voulu aussi imposer la rente. Mais le premier semestre était déjà payé. L'impôt n'aurait donc été productif qu'à dater du mois de septembre suivant ; c'est-à-dire à six mois de distance. Et d'ailleurs, quel eut été l'effet immédiat de l'impôt sur la rente et sur les valeurs industrielles ? Toutes ces valeurs avaient déjà baissé considérablement. Une baisse

plus forte était inévitable. Après cette énorme déperdition que subissait le capital des rentiers et porteurs d'actions, diminuer encore, par l'impôt, la valeur de leur revenu, n'était-ce pas précipiter à coup sûr une nouvelle baisse? N'était-ce pas démoraliser la Bourse et anéantir, pour longtemps peut-être, le crédit public?

Ces considérations n'étaient que trop visiblement fondées : elles prévalurent. La question de l'impôt sur la rente et sur les actions industrielles fut ajournée jusqu'au jour où serait résolu et proposé un système général d'impôt sur le revenu. Mais, l'application de ce système était ainsi commencée autant que nous en avait laissés libres la pression des circonstances; l'intention du Gouvernement provisoire était accomplie jusqu'à la dernière limite du possible : l'avenir était indiqué et préparé.

Les 45 centimes devant l'opinion publique.

Au début, le nouvel impôt ne rencontra

pas un contradicteur, ne souleva pas une opposition. Dans le sein du gouvernement, pas une dissidence; au dehors, un assentiment unanime. Le péril était si pressant ! la nécessité, si rudement manifeste ! A Paris, dans les départements, dans les campagnes et dans les villes, il y eut un élan général de patriotisme, de raison. Il s'agissait du salut de l'État : on y courut. Dans toutes les opinions, dans tous les partis, il y eut des traits d'un dévouement sublime. Ici, riches et pauvres acquittaient en un seul versement leurs contributions ordinaires et extraordinaires. Là, quelques-uns faisaient fondre leur argenterie à la Monnaie pour en verser le produit dans le Trésor public. Il fallut instituer une commission pour recueillir les dons volontaires. Je reçus des lettres admirables, celle-ci entre autres :

« Vous allez avoir besoin d'argent. Per-
« mettez à un pauvre ouvrier qui, comme
« le dit Lamartine, est dévoué à la Répu-
« blique, tête, cœur et poitrine, de pouvoir

« ajouter le mot *et biens*. J'ai pour toute « fortune 500 francs à la caisse d'épargne. « Soyez assez bon pour m'inscrire le pre- « mier pour une somme de 400 francs que « je tiens à votre disposition trois jours « après votre demande. Que la patrie me « pardonne si je garde 100 francs pour mes « besoins; mais depuis six mois je suis « sans travail. »

Un autre ouvrier écrivait le 13 mars à un journal :

« Monsieur le rédacteur,

« Le Gouvernement provisoire de la Ré- « publique française ayant fait connaître, « par un rapport du ministre des finances, « le triste état dans lequel le gouverne- « ment qui vient de tomber a laissé la « France, je viens vous prier de faire savoir « que je tiens à la disposition du Gou- « vernement provisoire une somme de « 400 francs que j'ai à la caisse d'épargne[1]. »

[1] J'ai cité ces deux lettres, parce qu'elles sont particulièrement remarquables. Je ne cite pas de noms,

La presse, toute la presse, pensa avec un patriotisme, parla avec un ensemble dignes des plus grands éloges. Sans hésitation, sans arrière-pensée, elle seconda de tout son pouvoir les efforts du gouvernement ; on la vit stimuler le zèle des citoyens, insister sur l'étendue des difficultés, sur l'imminence du péril, élever enfin le bon-vouloir à la hauteur d'une vertu publique.

Menées des partis hostiles.

Mais l'enthousiasme ne fut que d'un jour, et la justice dura peu. Quand la tempête déchaînée semble près de tout engloutir, à la voix du capitaine, le passager tremblant jetterait, sans hésiter, tous ses biens à la mer. Le péril passé, il maudit celui qui l'a sauvé, et il ira jusqu'à lui demander compte d'une obole perdue. C'est le cours naturel des choses humaines ; et

parce que, pour n'être pas injuste, il en faudrait publier un trop grand nombre.

il y aurait à s'en émouvoir une grande faiblesse.

Je ne m'en suis point ému; mais, je l'avoue, si préparé que je fusse à tous les revirements, je n'aurais jamais su prévoir que la rage des ennemis de la République irait jusqu'où elle s'est emportée.

Ce fut d'abord de sourdes rumeurs. Ceux que le péril avait un moment assouplis se raidirent. Ils avaient eu peur; ils n'avaient point eu de mal : trembler pour rien, quoi de plus humiliant! La plus âpre colère et la plus venimeuse est celle qui naît de l'humiliation. Ne fallait-il pas, en outre, venger la monarchie? La République l'avait prise en flagrant délit de déficit. Au risque de nier l'évidence, au risque de fouler aux pieds toute sincérité, toute vérité, toute loyauté, il fallait accabler sous une avalanche de calomnies la République et les républicains.

Les calomnies commencèrent. On vit circuler dans les campagnes des agents de dis-

corde et d'insulte. « Que veulent-ils, ces gens du Gouvernement provisoire? s'enrichir à vos dépens? Les 45 centimes vous écrasent; mais ce n'est encore là que le commencement. Il faut à leur cupidité des millions par centaines. Qu'ont-ils déjà fait de l'argent trouvé par eux dans les caisses publiques? Il a disparu. Les diamants de la couronne? Ils servent à parer la vanité de leurs femmes et l'impudicité de leurs maîtresses. Bien fou qui livrerait à leurs pilleries le pain de sa famille. Quand vous aurez donné votre dernier écu, les assignats viendront. Ne payez pas[1].....»

Ne payez pas! c'était logique. De la calomnie découlait naturellement la résistance. Plus hardis que les autres, quelques-uns en donnèrent l'exemple : il laissèrent vendre leurs meubles, scellant ainsi de quel-

[1] Je n'ai pas exagéré les accusations. Les curieux pourront s'en convaincre par la lecture des libelles que la réunion de la rue de Poitiers a fait publier avec le produit de souscriptions destinées à la défense de l'ordre.

ques écus cette calomnie du Trésor pillé!

Enfin, par une suite inévitable, après la résistance, l'insurrection. Ce fut de la part des excitateurs un abominable crime. De pauvres journaliers que l'impôt n'atteignait pas, d'infortunés cultivateurs que le gouvernement en avait affranchis, furent circonvenus par les meneurs des partis hostiles; on exalta l'ignorance, on ameuta la souffrance, on mit les armes aux mains de la misère! Ah! si la vérité avait pu luire dans ces ténèbres! Si des voix honnêtes, fermes et connues, s'étaient élevées, disant avec force: « Il faut organiser une armée pour empêcher les cosaques de revenir! Il faut empêcher l'État de faire banqueroute! Il faut sauver la patrie de l'invasion et du déshonneur! » Oui, je l'affirme, le plus pauvre des paysans de France eût couru porter à la patrie son dernier écu, le dernier fruit de son travail et de ses épargnes! Mais au lieu de les éclairer, on les aveugla, et l'on eut l'indigne courage de pousser à l'insurrection ces pauvres mal-

heureux abusés. Il y eut une lutte : il y eut du sang. Mais qu'importait aux lâches trompeurs du peuple le sang du peuple ! La ruine de la République, le déshonneur de ceux qui l'avaient fondée, valaient bien quelques gouttes d'un sang méprisé !

Attitude des républicains devant le soulèvement de partis hostiles.

Quoi qu'il m'en coûte, je ne ménagerai la vérité à personne. Je l'ai dite sans haine à mes adversaires ; je la dirai sans crainte à mes amis.

Devant ces premiers symptômes de la réaction des partis contre la République, de la réaction par la calomnie, la conduite des républicains était clairement indiquée. Sans hésitation, sans faiblesse, ils devaient engager la lutte de front et à fond ; mettre tous les partis en face de leur passé ; rappeler les précédents ; faire voir que les gouvernements antérieurs avaient tous exigé des sacrifices plus considérables, moins nécessaires ; comparer les temps, les cir-

constatées, les actes ; ils devaient ramener de force les calomniateurs sous la lumière vengeresse de la vérité. S'adressant ensuite aux populations, il fallait expliquer les faits, désarmer les préjugés, éclairer les esprits ; prouver que les 45 centimes devaient servir à liquider le pays et payer les dettes de la monarchie ; il fallait faire connaître les précautions prises par le Gouvernement provisoire ; dire aux journaliers que l'impôt ne les touchait point, aux pauvres et aux malaisés que le gouvernement les en avait déchargés ; il fallait enfin surveiller la conduite des agents politiques, administratifs et financiers, savoir s'ils exécutaient le décret de dégrèvement, et comment ils l'exécutaient.

C'était une œuvre laborieuse, j'en conviens. Il y fallait un peu d'étude, un peu de courage, beaucoup de persévérance, j'en conviens. Mais ce résultat valait peut-être qu'on l'entreprît. On ne l'essaya point. A la vue du soulèvement, on se déconcerta ; on méconnut le sens de cette maxime pro-

fondé : *Principiis obsta*. Il y eut des commissaires du gouvernement qui, pour se concilier des sympathies, productives de suffrages électoraux, commirent la criminelle faiblesse d'encourager eux-mêmes la résistance. Que voulez-vous ! l'impopularité ne semblait alors attachée qu'à un nom, à un homme. En sacrifiant ce nom, cet homme, on sauvait peut-être la République ; on se sauvait à coup sûr soi-même : un homme, c'est peu ! on le sacrifia.

Cet homme, ce fut moi. Quoi de plus naturel ! Membre du Gouvernement provisoire, ministre des finances, j'avais obstinément combattu tous les rêves, toutes les folies, toutes les ignorances ; j'avais maintenu d'autorité les imaginations sur le terrain de la raison, les utopies sur le terrain de la pratique. Avec une opiniâtreté que rien n'avait pu rompre, j'avais repoussé tous les moyens qui me paraissaient dangereux, insuffisants ou immoraux ; j'avais proposé l'impôt, j'en avais fixé le chiffre : je devins l'homme aux 45 centimes. — Je

ne m'en plains pas ; je m'en vante, au contraire ; et je serais complétement heureux si la faiblesse de mes amis eût été réellement profitable à la République !...

Faciles représailles

Attaqué de toutes parts, s'il me plaisait de faire un retour offensif,

Je dirais aux bonapartistes :

« De quel droit me reprochez-vous un impôt extraordinaire ? Napoléon y a eu recours, et vous n'avez point murmuré. »

Je dirais aux légitimistes :

« De quel droit me reprochez-vous un impôt extraordinaire ? Louis XVIII y a eu recours, et vous n'avez point murmuré. »

Je dirais aux orléanistes :

« De quel droit me reprochez-vous un impôt extraordinaire ? Louis-Philippe y a eu recours, et vous n'avez point murmuré. »

A ces trois partis coalisés, je dirais :

« Vous ne pouvez m'accuser sans vous accuser vous-mêmes ; pourquoi donc m'accusez-vous ? »

Je dirais ensuite aux républicains :

« Vous avez fondé la République ; je l'ai fondée avec vous. Vous voulez qu'elle dure ; je le veux comme vous. Cette République à laquelle sont dévoués, de tout temps et pour toujours, mes pensées, mes efforts, mes biens, mon cœur, ma vie, s'il était vrai que je l'eusse compromise par une faute, je subirais dans les larmes l'éternelle douleur d'un éternel remords. Mais j'ai la certitude que je ne me suis pas trompé : cette faute que vous me reprochez, c'est l'acte le plus intelligent de ma vie ; ce prétendu péril où j'ai jeté la République, c'est le salut de la République. Sans l'impôt des 45 centimes, la France était flétrie, déshonorée, perdue. J'attendrai patiemment, et de vous et du temps, l'inévitable jour de la justice. »

Je pourrais dire, enfin, à cette coalition qui occupe maintenant le pouvoir, et qui, dans ses journaux et dans ses libelles, ne cesse de jeter cet impôt en insulte

à moi, au Gouvernement provisoire, à la République : « Cette mesure, je l'ai prise au milieu de la tempête : vous l'avez prise, vous, au milieu du calme. J'ai décrété l'impôt : vous l'avez employé. J'en ai l'impopularité : vous en avez les fruits. Si vous le trouviez injuste, pourquoi n'avez-vous pas réparé l'injustice? pourquoi ne la réparez-vous pas aujourd'hui? Si c'est un crime d'avoir levé cet argent, pourquoi ne rendez-vous pas cet argent? Si vous connaissiez un meilleur moyen de sauver le pays, —je ne demanderai pas pourquoi vous ne l'avez pas indiqué,— mais je demanderai pourquoi vous ne l'employez point aujourd'hui. Qui vous arrête? Le pouvoir est à vous, la majorité à vous, l'armée à vous, la garde nationale à vous, la police à vous; l'industrie renaît, le commerce reprend, la prospérité revient, le pays est tranquille... et vous avez du temps ! »

Mais je n'ai point de goût aux récriminations. Mon cœur est calme : les senti-

ments qu'il renferme n'ont pas besoin de s'échapper en paroles de flamme. Dans toutes ces invectives dont j'ai été l'objet, je ne signalerai que leur imprudence. Non ! croyez-moi, il n'est pas bon de tenir dans l'opposition un langage et une conduite contraires à la conduite et au langage que l'on a tenus au pouvoir, que l'on y tiendra nécessairement. Pour être fort, le pouvoir veut être avant tout respecté par celui qui l'exerce. J'ai respecté celui dont le hasard m'avait investi malgré moi. Homme de gouvernement, je n'ai point démenti l'homme d'opposition. Les principes que j'avais prêchés, j'ai voulu les appliquer. Peut-être même ai-je plus tenu que je n'avais promis, et, en tout cas, je n'ai donné à personne le scandale d'une palinodie ?

Quelques jugements impartiaux et désintéressés.

Les partis n'ont généralement ni entrailles ni pudeur, parce qu'ils sont anonymes. Mais il n'en est pas ainsi de leurs

chefs. Le sentiment de la responsabilité leur impose le respect et leur commande la justice. Aussi, chose bien significative! n'y a-t-il pas eu, soit dans l'Assemblée constituante, soit dans la Législative, un seul homme de valeur et d'autorité qui, mis en demeure de s'expliquer publiquement, n'ait approuvé l'impôt des 45 centimes.

Au début de la Constituante, un membre, — je ne sais qui, — ayant proposé l'abolition de l'impôt, sa proposition fut renvoyée au comité des finances. Ce comité s'était organisé dans un but hostile. C'était la fine fleur de la réaction. On y voyait ceux qui l'illustraient alors avec ceux qu'elle a depuis illustrés. Tous ces hommes considérables ont laissé décrier l'impôt par leurs suivants. Personnellement, aucun d'eux ne l'a blâmé; tous l'ont approuvé. Délibéré, inspiré par eux, le rapport fut présenté par le regrettable M. Deslongrais; on y lisait ce qui suit :

« Pour résoudre rationnellement et politique-

ment la question qui vous était soumise, nous avons dû nous reporter à l'époque et aux circonstances dans lesquelles le décret du 16 mars avait été rendu. Personne de vous n'a oublié qu'alors le Trésor public éprouvait d'extrêmes embarras, que tous les services pouvaient d'un moment à l'autre se trouver compromis faute de fonds pour y faire face. La dette la plus sacrée de l'État, l'épargne du pauvre et de l'ouvrier, ne pouvait leur être remboursée au fur et à mesure de leurs besoins devenus plus urgents par la cessation du travail. Divers moyens de crédit avaient été inutilement essayés par le Gouvernement provisoire. Un tel état de choses ne pouvait se prolonger sans péril, il fallait au plus tôt créer des ressources certaines et promptement réalisables.

« Un des moyens les plus efficaces était évidemment d'ajouter des centimes additionnels aux contributions directes.

« L'impôt des 45 centimes fut décrété, il était indispensable[1]. »

Après le rapport, la discussion ; après le comité, l'Assemblée nationale elle-même. Elle était là depuis quelques jours seulement, encore tout imprégnée des répugnances qu'avaient suscitées les factions hostiles. Pas une voix ne s'éleva qui ait eu alors

[1] Séance du 22 mai 1848. *Moniteur.*

ou depuis quelque retentissement. Une majorité considérable valida nos décrets.

Le 24 octobre 1848, je prononçai un discours relativement aux comptes du Gouvernement provisoire dont j'avais le premier demandé, revendiqué le bilan. — M. Goudchaux, redevenu ministre des finances, déclara que l'impôt des 45 centimes avait été une mesure de salut public.

Le 14 mars 1849, dans un nouveau discours sur la même question, j'exposai de nouveau les raisons impérieuses qui m'avaient fait une loi de proposer l'impôt. Mes paroles rencontrèrent sur tous les bancs une approbation unanime. J'adressai ensuite à M. Passy, ministre des finances, l'interpellation suivante :

« Je dis que dans les circonstances critiques où l'on se trouvait, l'impôt des 45 centimes a rendu la situation telle, que depuis nous avons pu emprunter à la Banque 230 millions, dont 50 millions sans intérêt et 180 millions à 4 pour cent. Je dis que les 160 millions des 45 centimes d'une part, les 230 millions de l'autre, nous permettent de marcher actuellement ; et je demanderai à monsieur le

ministre des finances, au cas où l'on n'aurait pas ces 230 millions et ces 160 millions, s'il pourrait faire face encore aujourd'hui[1] aux nécessités du moment? il me répondra certainement qu'on ne le pourrait pas.

« Le citoyen Passy, ministre des finances. — Certainement !

« Le citoyen Garnier-Pagès. — J'attends de sa loyauté qu'il voudra bien venir ici confirmer mes paroles. »

Le lendemain, M. Passy répondit loyalement :

« Hier, l'honorable M. Garnier-Pagès a invoqué mon témoignage, ce témoignage ne lui manquera pas. (Approbation.)

« On oublie trop, messieurs, quand la tempête est calmée, quelles ont été les difficultés de ceux qui tenaient le gouvernail... (Très bien! très bien!)

« Voix diverses. — C'est parler en homme d'État... c'est très loyal.

« Le citoyen ministre des finances. — On oublie trop dans quelles circonstances difficiles, sous le poids de quelles nécessités impérieuses se sont rencontrés les hommes qui ont gouverné les finances.

« L'honorable M. Garnier-Pagès me demandait : Aurait-on pu faire face aux embarras du moment, si l'on n'avait recouru à un impôt extraordinaire?

[1] 16 mars 1849.

Je réponds : Non, on n'aurait pas pu faire face aux embarras du moment. (Approbation à gauche.) Le crédit était éteint ; nul moyen de le ranimer ; et comme des charges très lourdes pesaient sur le Trésor, il fallait des ressources qu'on pût obtenir et réaliser promptement.

« Ces ressources, à qui les demander, si ce n'était aux contribuables, et du moment où il fallait s'adresser aux contribuables, y avait-il d'autre sacrifice à réclamer que sur la contribution foncière ? C'est là ce qui, à mes yeux, a légitimé l'impôt des 45 centimes. Peut-être, dans un temps plus calme, avec plus de loisir, aurait-on pu donner à l'impôt demandé une forme qui l'aurait rendu moins lourd pour une partie des départements et des communes. (Nouvelle approbation.) Mais les circonstances étaient pressantes, et il ne faut pas s'étonner si, lorsque de toutes parts s'élevaient des réclamations auprès du Trésor, lorsqu'il était impossible de trouver de ressources qu'en assurant des rentrées ; il ne faut pas s'étonner si le ministre des finances a cru qu'il valait mieux aller vite que d'attendre plus tard dans l'espoir téméraire d'un succès plus complet. (Très bien[1] !)

Enfin le 12 avril 1849, à la veille des élections, quelques représentants ayant proposé de restituer l'impôt des 45 cen-

[1] *Moniteur*, séance du 18 mars 1849.

times en rentes sur l'État, le rapporteur de la commission et le ministère combattirent la proposition. L'Assemblée la rejeta.

On avait pu alors constater les résultats de ma gestion, de la gestion de mon successeur. M. Goudchaux et M. Passy étaient comme nous, ministres des finances. Ils étaient en mesure d'apprécier les périls par lesquels nous avions passé, de connaître les efforts que nous avions faits, de constater ce que nous avions obtenu. Je n'en fais pas gloire ; j'en rends grâce à Dieu seul, car l'entreprise paraissait certainement au-dessus des forces humaines. Mais, dite par moi ou par un autre, peu importe, la vérité est celle-ci : — Nous avions trouvé une situation perdue, nous laissions une situation sauvée. De l'aveu même de nos adversaires [1], lorsque je quittai le pouvoir avec la Commission exécutive, lorsque M. Duclerc abandonna le ministère des

[1] Rapport de M. Sainte-Beuve, au nom du comité des finances, 20 juin 1848.

finances, tous les services étaient assurés pour 6 mois et il restait pour commencer l'année 1849, cent millions de ressources extraordinaires.

Le 7 mars, j'avais trouvé dans les caisses du Trésor 168 millions en argent ou valeurs de portefeuille à longue échéance, et diminuées de 73 millions par le semestre qui depuis la veille était en cours de payement. Soit 91 millions, sur lesquels, comme on l'a vu plus haut, 34 millions seulement restaient disponibles.

Le 25 juin, après cette formidable tourmente, pendant laquelle pas un service ne s'était un seul moment trouvé en souffrance sur aucun point du territoire, nous y laissions à la disposition de nos successeurs : 51 millions en argent ou valeurs de portefeuille à quelques jours d'échéance ; 150 millions provenant de l'emprunt conclu avec la Banque : en tout, 201 millions [1].

[1] Cet emprunt de 150 millions, voté par le conseil général de la Banque dans sa séance du 10 juin, pré

Je me résume. Il est des époques où le pouvoir c'est le martyre. Quand le trouble est partout ; quand le sol tremble sous les pas de la société ; quand les populations épouvantées cherchent avec angoisse une voie de salut ; lorsque le présent n'est que misère et l'avenir que menaces ; quand la guerre étrangère semble inévitable et la guerre civile probable ; quand la prospérité a fui laissant l'industrie, le commerce, l'agriculture aux abois ; quand le crédit privé est mort et le crédit public anéanti, ce n'est point avec une hypothèse, ce n'est point avec une velléité qu'un homme d'État sauve un pays. A ces redoutables situations il faut une vue droite, un cœur ferme, une imployable volonté. Il y faut plus, il y

senté par M. Duclerc à l'Assemblée nationale le 12 juin, a été soumis à sa ratification par le comité des finances le 20 juin.

faut, avant tout, l'abnégation de la personnalité.

Je le savais, et je me suis volontairement offert en sacrifice aux nécessités d'une situation terrible. Mais l'injustice elle-même, comme tout ce qui est faux, n'a qu'un temps. Pour moi, pour tous les hommes de cœur et d'intelligence qui m'ont aidé et à qui je veux payer ici le tribut de ma gratitude, la vérité reparaîtra, et, j'en ai le ferme espoir, avec la vérité, la justice.

Or, la vérité, la voici :

Grâce à l'impôt des 45 centimes, nous avons pu, nos successeurs ont pu payer régulièrement les semestres des rentes, 5, 4 1/2, 4 et 3 pour cent, les intérêts de la dette flottante, le solde des pensions et dotations, les traitements des employés de l'État, les créances des fournisseurs ;

Grâce à l'impôt des 45 centimes, on a pu rembourser des sommes considérables aux caisses d'épargne, aux porteurs de bons du Trésor; on a pu restituer les avances des receveurs généraux, les dépôts des particu-

liers à la caisse des dépôts et consignations, les dépôts des villes et des communes, une portion importante des cautionnements des compagnies de chemins de fer;

Grâce à l'impôt des 45 centimes, on a pu réorganiser l'armée, entretenir le soldat et le matelot, assurer partout leur paye, améliorer leur sort, pourvoir à l'approvisionnement des arsenaux militaires et maritimes, fournir au budget de l'Algérie, mettre en ligne deux armées prêtes à entrer en campagne, organiser, armer, équiper, solder la garde mobile;

Grâce à l'impôt des 45 centimes, on a pu continuer les travaux publics, assurer par là la vie de l'ouvrier, entretenir les ateliers nationaux, cet asile provisoire des travailleurs dépourvus de travail; organiser des ateliers de travail, pour 23,000 femmes, pendant quatre mois consécutifs; fournir des secours aux plus nécessiteux, relever le crédit par l'institution des comptoirs d'escompte et des magasins généraux, faire à

quelques villes des avances de fonds, améliorer le sort des instituteurs primaires ;

Grâce à l'impôt des 45 centimes, on a pu décréter l'abolition de l'impôt du timbre, c'est-à-dire l'affranchissement de la presse, le nivellement de la barrière élevée par la monarchie entre le cerveau des penseurs et le cœur du peuple ; réduire la taxe des lettres et diminuer l'impôt du sel qui grevait les populations d'une charge permanente de 70 millions par an ;

Grâce à l'impôt des 45 centimes, le Gouvernement provisoire a pu rétablir la tranquillité ; rendre au riche, la sécurité ; au pauvre, le salaire ; maintenir, au dedans, l'autorité du gouvernement, relever, au dehors, l'influence de la France, imposer le respect de la République aux nations étonnées d'une révolution si ferme et si pacifique, si profonde et si pure ;

Grâce à l'impôt des 45 centimes, le Gouvernement provisoire a pu donner au